

## ABBÉ V. DAVIN

CHANOINE DE L'EGLISE DE VERSAILLES, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE.

### LES JANSENISTES POLITIQUES ET LA FRANC-MAÇONNERIE

#### I - DIDIER (BOSSUET) 1699-1700

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS DE LA BIBLIOTHÈQUE VATICANE  
ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DES MINIMES DE LA TRINITÉ-DES-MONTS.

#### II - LA LOGE DE LA CANDEUR 1775-1783

D'APRÈS LE REGISTRE DE LA LOGE

EXTRAIT DES *NOUVELLES ANNALES DE PHILOSOPHIE CATHOLIQUE*

#### AVANT-PROPOS

A la suite de la Sainte-Ligue catholique où, sous l'inspiration de Rome, la France était entrée tout entière contre une partie gâtée des princes et de la noblesse et ces tristes Valois que la politique de Catherine de Médicis conduisait à leur fin, la Fille aînée de l'Eglise avait eu, pour récompense de sa lutte des Macchabées, ces soixante premières années du dix-septième siècle, couronnées par la mort de saint Vincent de Paul, où la sainteté, les lettres, les arts, les sciences, sans compter les armes qui dévient hélas ! sous la main de Richelieu et de Mazarin, ont atteint d'accord une gloire sans exemple depuis le siècle de saint Louis, la dernière peut-être de nos grandes gloires.

**A partir du règne personnel de Louis XIV, où bientôt la blancheur des lys est profanée sur le trône par la consécration légale de l'adultère, la France est minée par l'hérésie janséniste, chef-d'œuvre des puissances du mal que le pouvoir royal ne combat pas résolument et qu'il attache en partie à ses flancs sous le nom de gallicanisme. A la fin du siècle, le jansénisme est devenu la plus formidable des sociétés secrètes, un Etat dans l'Etat, qui n'en a pas conscience, une République de sectaires, plus ou moins athées au fond, enserrant et brisant chaque jour l'antique monarchie très chrétienne.** Cet Etat invisible devient visible en 1703, à la saisie des papiers de son chef, dit Prieur, le Père Quesnel, Oratorien expatrié ; et ces papiers, que Louis XIV se fera lire chaque soir pendant dix ans par Madame de Maintenon, seront le fantôme qui lui fera reculer à la fin du siècle l'échafaud de Louis XVI. Plût à Dieu que ce fantôme eût hanté efficacement les nuits de Louis XV, et que Sardanapale ne se fût pas résigné à voir la France durer autant que lui !

**Une nouvelle société secrète, la franc-maçonnerie, est venue au milieu du siècle prêter main-forte à la première ; les parlements jansénistes lui ont ménagé le droit de cité, en dépit des anathèmes des Souverains Pontifes et des édits royaux : les deux se donneront la main pour la Révolution.**

On connaît leur œuvre : connaît-on bien **leurs manœuvres et leurs hommes** ?

Cet écrit a pour but de jeter deux rayons de lumière dans ces deux abîmes de ténèbres. Ils sont d'une **authenticité absolue**, et seront, je crois, d'une **clarté décisive**.

L'un atteint le jansénisme au moment où il est arrivé avec Quesnel, masqué encore, à sa plus haute puissance, et révèle ses plus subtils raffinements en la personne de Bossuet, associé de Quesnel, mais prenant ses libertés pour ménager avant tout ses intérêts, donner le change au Roi, mieux servir le parti, frapper sur l'ennemi, les Jésuites, le coup mortel, en vantant gaiement, sous la plume de son neveu associé des Jansénistes de Rome, **LE DESSEIN DES JANSÉNISTES POLITIQUES**.

L'autre nous met sous les yeux un prince de Bourbon, chef prochain de la branche cadette, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, Grand-Maître du Grand-Orient maçonnique, au sein de la **Loge militaire de Saint-Jean de la Candeur**, qu'il a fondée par ses députés de la Loge de l'Egalité, dont il sera proclamé Vénérable à perpétuité, et d'où sortiront **les agents les plus immédiats et les plus efficaces du renversement de la royauté à Versailles**.

Ces deux rayons de lumière, séparés par trois quarts de siècle, se répondent si bien et se joignent en fait si réellement, que l'on trouvera sans doute que nous avons eu raison de les mettre en face, pour éclairer par ses deux extrémités le siècle de Voltaire.

#### II - LA LOGE DE LA CANDEUR (1775-1783)

D'APRÈS LE REGISTRE DE LA LOGE

Le registre de la Loge de Saint-Jean de la Candeur, à Paris, contenant les procès-verbaux, du 21 mars 1775 au 20 mars 1782, se trouve entre nos mains. Il provient du château de Blémur, à Piscop, bâti à la veille de la Révolution par Coulon, d'Amiens. C'est un petit in-folio de 340 pages, relié en cuir rouge de Russie, orné, au dos et aux coins des symboles maçonniques, compas, équerre, pied de Roi, fil d'à-plomb, niveau, branche d'olivier, Il porte ce titre :

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ET RÉCEPTIONS FAITES DANS LA LOGE DE S. JEAN DE LA CANDEUR  
À LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS SOUS LES AUSPICES DU SÉRÉNISSIME GRAND-MAÎTRE 5775.

**Le grand-maître est le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans et Philippe-Égalité. 5775 est un comput juif qui dé-**

signe l'année chrétienne 1775.

Je n'ai pas à rappeler comment la franc-maçonnerie -dont les racines occultes plongent, sinon par un lien historique positif, du moins par des analogies et des identités frappantes de doctrine, par delà le protestantisme, les Templiers, les Albigeois, les Manichéens, les Gnostiques, jusque chez ces sectaires juifs qui, au temps des Apôtres, appelés Disciples de Jean, opposaient Jean-Baptiste à Jésus-Christ, disant que Jean était la lumière et non le Christ, qui ont été combattus si expressément par le disciple Bien-Aimé au début de son Évangile et réfutés dans tout son Évangile même, et dont on a trouvé de nos jours encore deux branches, persistant près du Liban et en Chaldée<sup>1</sup>- comment, dis-je, la franc-maçonnerie, presque invisible au dix-septième siècle, a été importée d'Angleterre en France et de là en Europe, sous la Régence, a fait jeter le cri d'alarme à Clément XII le 28 avril 1738, et bientôt à tous les rois, et, favorisée par nos parlements jansénistes, devenus les maîtres quand, en 1745, **la fille d'un commis condamné à la potence, faite marquise de Pompadour**, a eu plongé pour près de trente ans le sceptre royal dans la boue, a gagné, de proche en proche, le droit de cité et de souverain empire. **Des princes de Bourbon avaient fait la fortune du calvinisme en France ; une princesse de Bourbon, celle du jansénisme : un prince et une princesse de Bourbon vont faire celle de la franc-maçonnerie.**

La grande Loge de Londres avait successivement investi de la dignité de Grand-Maître provincial en France, lord Darwent-Waters, lord d'Harnouester et le duc d'Antin, petit-fils de M. et de Mme de Montespan. A la mort du duc, en 1743, les Maîtres des Loges françaises, secouant le joug de la Grande-Loge anglaise et se déclarant Grande Loge du royaume, avaient confié le gouvernement de l'Ordre au troisième fils du prince de Condé, **Louis de Bourbon**, comte de Clermont, abbé de Saint-Germain, du Bec, de Saint-Claude, de Marmoutiers, etc., qui mourra le 16 juin 1771, généralissime des armées du Roi et membre de l'Académie française. Comptant **plus de trois cents Loges** en France, l'Ordre y était alors dans une pleine anarchie, compliquée par l'introduction en 1736 du rite Écossais indépendant. Le parti démocratique, qui, après bien des luttes, commençait à l'emporter sur l'aristocratie dans la Grande-Loge, et avait à sa tête un maître de danse nommé Lacorne, pria Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg, substitut du comte de Clermont, de s'intéresser à la **restauration de l'Ordre** et d'engager le fils aîné du duc d'Orléans : à accepter la Grande Maîtrise. Ce prince avait vingt-quatre ans et justifiait trop ce portrait, rappelant Catilina, que fera de lui un contemporain :

Dès que Louis-Philippe-Joseph sortit de sa première enfance, il manifesta des goûts **pervers**, des inclinations **honteuses**. Jusqu'à la mort de son père il ne fut connu que sous le nom de duc de Chartres. C'est sous ce nom qu'il remplit Paris et la France des bruits de son libertinage. Il se livra avec une sorte de brutalité, au jeu, au vin, aux prostituées ; il ne mit ni décence ni mystère dans ses aventures lubriques. Il se plaisait à leur donner de l'éclat, à en exagérer la **turpitude** ; il cherchait à déshonorer par la calomnie les femmes qu'il n'avait pas pu perdre par la séduction. Son exemple, auquel son rang, ses richesses, ses espérances donnèrent une contagion funeste, **corrompit une nombreuse jeunesse**. Il ne pouvait pas en être autrement dans un siècle où la chasteté du mariage était un ridicule, **où les principes religieux s'appelaient superstition...** Tous les jeunes libertins que renfermait la capitale avaient sans cesse les yeux sur le duc de Chartres ; ils cherchaient à l'imiter... Ce qui est déplorable, et un effet nécessaire de la dépravation qui s'était glissée dans toute les classes de la société, c'est que le duc de Chartres, presque aussi longtemps qu'il eut parmi nous ce nom, ne fut **pas mésestimé du public**. Ses défauts et ses vices n'excitaient ni le mépris ni la haine. Les Parisiens le voyant sans cesse parmi eux, le rencontrant dans tous leurs spectacles, dans toutes leurs promenades publiques, partout où il y avait un grand concours lui savaient gré de se rapprocher ainsi continuellement de la multitude ; ils le chérissaient, ils le couvraient de leurs applaudissements ; il était, pour ainsi dire, le seul de nos princes qu'ils semblaient apercevoir<sup>2</sup>.

A ce moment Louis XV, aux prises avec le **Parlement** de Paris, de **janséniste et frondeur** qu'il est depuis plus d'un siècle devenu **assez ouvertement révolutionnaire**, a dû lui défendre, le 7 septembre 1770, dans un lit de justice, de se servir des termes d'unité, d'indivisibilité et de classes qui contiennent, en effet, la future République, une et indivisible, et, dans un autre lit de justice du 13 avril 1771, le casser comme rebelle déclaré. Le duc de Chartres a pris parti pour le Par-

<sup>1</sup> On appelle en Orient ces premiers sectaires anti-chrétiens, Nazaréens, du lieu de leur origine, Nazareth et la Galilée ; Sabéens, nom que paraissent leur avoir donné les Arabes ; Mendéens ou Mandaites, nom qu'ils se donnent à eux-mêmes c'est-à-dire Disciples de Jean, Mendè-Jahia, (Wiseman, *Discours sur les rapports entre les sciences et la révélation*, XI<sup>e</sup> discours). En Europe, où ils ont apparu de prime abord avec une physionomie chrétienne, on les a nommés Chrétiens de Saint-Jean. Deux de leurs livres sacrés portent les titres de *Livre d'Adam* et de *Livre de Jean-Baptiste*. Le premier, publié en 1815 et 1816 par Norberg, offre ces trois points doctrinaux combattus par l'Évangéliste saint Jean : la distinction entre la Lumière, première émanation de Dieu, et la Vie, quatrième émanation ; l'identité entre Jean et la Lumière ; la supériorité de Jean sur le Messie, c'est-à-dire Jésus. Le baptême de Jean est appelé le grand baptême de la Lumière c'est le baptême d'Adam lui-même. Jésus qui l'a reçu, l'a altéré ; il a baptisé dans des eaux impures ; il a corrompu la doctrine : il est mis aux enfers — «Je demandai : Qui est emprisonné dans ce lieu ? On me répondit : Cette prison renferme ceux qui ont nié la Vie et suivi le Messie» (Norberg, t. II, p. 9). C'est de la **pure Cabale avec Jean-Baptiste pour Messie** en effet.

Le P. Ignace de Jésus, (*Narratio originis et errorum christianorum S. Joannis*) a le premier, vers 1730, signalé en Europe l'existence de ces Disciples de Jean dans le voisinage de Bassora ou Bagdad. Au commencement de ce siècle, treize ou quatorze mille d'entre eux habitaient à l'est du Mont Liban, y étant venus un siècle et demi auparavant de la Galilée, ce qui les faisait appeler dans le pays Galiléens. (Lettre du Maronite Germano Conti à Norberg, Migne, *Dictionnaire des apocryphes*, t. I, col. 3). En 1812, ils étaient au nombre de quatre à cinq mille aux environs du golfe Persique. (Lettre de Raymond, vice-consul d Bassora, à Sylvestre de Sacy, ibid, col. 5).

**La parenté entre les Disciples de Jean et les Loges maçonniques, affectant plus ou moins toutes, comme celles de la Candeur, de prendre S. Jean pour patron est un fait. Il a pour cause une filiation évidente dont la date, qui échappe, pourrait remonter très haut et jusqu'à l'origine même du christianisme.**

<sup>2</sup> *Histoire de la Conjuration de L. P. J. d'Orléans*, premier prince du sang, duc d'Orléans, de Chartres, de Nemours, de Montpontier et d'Étampes; comte de Beaujolais, de Vermandois et de Soissonnais, surnommé Égalité, par l'auteur de l'*Histoire de la conjuration de Maximilien Robespierre*, à Paris 1796, 3 vol. in-8, sans nom d'éditeur, t. I, ch. I.

lement. Après s'être fait exiler de la Cour il a refusé de siéger dans le nouveau Parlement établi par le Roi, qu'on a flétri du nom de Parlement Maupou. Il n'a garde de refuser la Grande-Maîtrise des Loges dont le Parlement suit trop bien les inspirations et de ne pas répondre à une confiance qu'il a méritée à tous les titres. Il est proclamé **Grand-Maître** huit jours après la mort du comte de Clermont, le 24 juin, à la **fête de St-Jean**, qui est celle de l'Ordre maçonnique. Les Loges du rite Ecossais s'empressent, de leur côté, de venir à lui, faisant ainsi la paix avec les Loges du rite Français qui ont le rite Anglais pour origine. Au mois d'août, dit lune d'Elul, d'après le calendrier juif, la plus considérable de ces Loges, le Souverain Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident, l'élit Grand-Maître de toutes les Loges Ecossaises, Le 5 avril 1772, il se met à la tête des deux branches de la Maçonnerie en France par une acceptation solennelle dont voici l'acte :

L'an de la grande Lumière 1772, 3<sup>e</sup> jour de la lune Jean, 5<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an maçonnique 5772, et de la naissance du Messie, 5<sup>e</sup> jour d'avril 1772, en vertu de la proclamation faite en grande Loge assemblée le 24<sup>e</sup> jour du 4<sup>e</sup> mois de l'an maçonnique 5771, du très-haut, très-puissant et très-excellent prince Son Altesse Sérénissime Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres, prince du sang, pour G.: Maître de toutes les Loges régulières de France, et de celle du Souverain Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident, sublime mère Loge Ecossaise, du 26<sup>e</sup> de la lune d'Elul 5771 pour Souverain G.: Maître de tous les Conseils, Chapitres et Loges Ecossaises du Globe de France, office que sa dite Altesse Sérénissime a bien voulu accepter pour l'œuvre de l'Art-Royal et afin de **concentrer toutes les opérations maçonniques sous une seule autorité.**

En foi de quoi sa dite Altesse Sérénissime a signé le présent procès-verbal **d'acceptation.**

Signé : LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS<sup>3</sup>.

«**Ce grand évènement**», comme on l'appelle bien, est notifié à toutes les Loges par la circulaire suivante :

Nous Anne-Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg et de Chatillon-sur-Loire, pair et premier baron chrétien de France, brigadier des armées du Roi, etc.

Revêtu par feu S. A. S. le très respecté et très illustre Frère comte de Clermont, G.-M. de toutes les Loges régulières de France, de toute la plénitude de son pouvoir, non seulement pour régir et administrer tout l'Ordre, mais pour la fonction la plus brillante, celle **d'initier à nos Mystères le très respectable et très illustre Frère Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres, appelé ensuite par les vœux de toutes les Maçonneries au suprême gouvernement ;**

Certifions avoir reçu, en qualité d'administrateur général, l'acceptation par écrit du prince ; ainsi mandons à la G.-L. de France d'en faire part à toutes les Loges régulières, pour participer à ce grand événement et pour se réunir à nous dans tout ce qui pourra être pour la gloire et le bien de l'Ordre.

Donné à notre Orient, l'an de la lune 5772, et de l'ère vulgaire 1<sup>er</sup> mai 1772, apposé le sceau de nos armes et contresigné de l'un de nos secrétaires.

Signé : MONTMORENCY-LUXEMBOURG.

Par Monseigneur, Signé : D'Otessen<sup>4</sup>

**L'initiation du duc de Chartres par le duc de Montmorency-Luxembourg à la maçonnerie anglaise devenue française, initiation dont la Loge de la Candeur nous offrira les principaux rites, était loin d'avoir la portée de son initiation à la maçonnerie écossaise.** «Le premier grade qui se présente à nous, dans cette Maçonnerie rouge, est le grade d'Elu, ou **l'école de la vengeance**, a dit un historien moderne»<sup>5</sup>, et avec raison. En 1766, un livre a paru, *Les plus secrets mystères des plus hauts grades de la Maçonnerie dévoilés, ou le vrai Rose-Croix traduit de l'anglais, suivi du Noachite traduit de l'allemand*, faisant ainsi connaître, même au public, le rite d'admission à ce grade de *Parfait Maçon Elu*.

CHAMBRE OBSCURE. - Cette chambre doit être tendue de noir. Au fond, d'un côté, doit être une espèce d'ancre ou caverne, couverte de branches d'arbre. L'entrée ni le fond n'en doivent pas être éclairés. Dans la caverne doit être un fantôme assis dans les branches ; la tête doit être garnie de cheveux, et seulement posée sur le reste du corps. On la met dans une attitude convenable, dans la chambre tendue de noir ; il doit y avoir une table et un tabouret devant ; en face doit être un tableau en transparent, représentant un bras tenant un poignard, et ce mot écrit : **VENGEANCE**. Sur la table doit être un gobelet ; à terre doivent être un grand poignard et une lampe qui puisse se prendre à la main, et qui fasse une faible lumière...

Quand le Récipiendaire a bu : Prenez, lui dit le Frère Intime, cette lampe ; armez-vous de ce poignard, entrez au fond de cette caverne et frappez tout ce vous trouverez qui vous résistera. Défendez-vous, vengez votre Maître, rendez-vous digne d'être Elu. Le Récipiendaire entre le poignard levé, tenant la lampe de la main gauche. Le Frère Intime le suit, et lui montrant le fantôme ou la tête, il lui crie : Frappez, vengez Hiram ; voilà son assassin. Le Récipiendaire frappe de son poignard ; ensuite le Frère Intime lui dit : Quittez cette lampe, prenez cette tête par les cheveux, levez votre poignard et suivez-moi.

Nota. - On a soin d'avoir du sang ou quelque drogue rouge, dont le Frère Ancien teint le poignard et les mains du Récipiendaire, avant de sortir de la caverne ; puis il le conduit à la Loge, où le Frère Intime entre le premier ; le Récipiendaire le suit, et est présenté à tous les Frères, qui sont debout et font le signe lorsqu'il passe devant eux<sup>6</sup>.

Il n'était pas besoin de la sagacité du duc de Chartres pour comprendre que le mythe d'Hiram n'était point un vain mythe, que ce poignard teint de sang dans des mains couvertes de sang et cette tête prise par les cheveux pour venger un Maître fabuleux étaient le **noviciat d'une haute vengeance, inavouée de tous, mais pressentie et appelée par**

<sup>3</sup> *La Franc-Maçonnerie, par un ancien Rose-Croix*. Paris, 1883, in-8, p. 183.

<sup>4</sup> *Ibid*, p. 185.

<sup>5</sup> N. Deschamps, *Les Sociétés secrètes et la société*, 4<sup>e</sup> édit. 1881, t. I, p. 40.

<sup>6</sup> Je transcris sur la 2<sup>e</sup> édition de 1774, p. 15.

**tous. Dans quinze ans, l'initiation du duc d'Orléans comme Chevalier Kadosch complétera l'initiation présente** du duc de Chartres comme Elu. Ce ne sera toutefois qu'une reduplication plus accentuée et plus claire des mêmes rites, avec la remise tout haut d'un **Symbole anti-chrétien, anti-monarchique, anti-social** dont on murmure déjà tout bas les articles.

Parmi les princes dont nous parlons, dit un historien, non suspect ici, de la Révolution française, il y en eut un envers qui la discrétion ne fut point nécessaire. C'était le duc de Chartres, le futur ami de Danton... La franc-maçonnerie l'attira. Elle lui donna un pouvoir à exercer sans effort... Il accepta donc la Grande-Maîtrise aussitôt qu'elle lui fut offerte ; et l'année suivante (1772) la franc-maçonnerie de France... se resserra dans une direction centrale et régulière, qui s'empressa de **détruire l'inamovibilité des Vénérables**, constitua l'Ordre **sur des bases entièrement démocratiques**, et prit le nom de Grand-Orient. Là fut le point central de la correspondance générale des Loges<sup>7</sup>.

La faction du maître de danse Lacorne, enhardie par ses succès, n'a visé à rien moins qu'au renversement de la Grande-Loge de France. Les Maîtres des Loges y ont été convoqués. Tous les genres d'accusation ont été mis en œuvre pour les perdre. On a commencé par décider qu'ils ne seront plus inamovibles. «Puis, le 4 décembre 1772, la commission chargée du remaniement des Constitutions, appuyée d'un nombre considérable de Maçons», a décrété «que l'ancienne Grande-Loge de France a cessé d'exister, qu'elle est remplacée par une nouvelle Grande-Loge nationale, et qu'un nouveau corps, dont elle fera partie intégrante, administrera l'Ordre sous le titre de **GRAND ORIENT DE FRANCE**». La Grande-Loge **proteste**. Le 30 août 1773, les membres qui lui restent déclarent la Loge nationale sans pouvoir, et bientôt excommunient les Maîtres de Loge qui ont pris part à ses travaux, si dans huit jours ils ne rétractent leurs errements<sup>8</sup>. Efforts désespérés de la Grande-Loge qui bientôt va **disparaître dans la soumission parfaite** !

L'anecdote suivante nous donne la physionomie du duc de Chartres au lendemain de sa Promotion comme Grand-Maître de la Grande-Loge de France, et Grand-Maître des Loges Ecossaises, à la veille, du Changement, imposé par la démocratie, de son premier titre en celui de Grand-Maître du Grand-Orient de France :

15 juillet 1772. - Tout le Palais-Royal a été fort scandalisé une de ces nuits dernières où M. le duc de Chartres, après avoir joué et soupé chez un seigneur polonais, s'est promené dans le jardin avec lui et autres seigneurs qui avaient été de la partie, et y ont tenu tout haut les propos les plus obscènes et chanté les chansons les plus grivoises. On ne peut attribuer cette scène, peu digne d'un aussi grand prince, qu'aux fumées du vin, dont, dans la chaleur du souper, il s'était laissé surprendre<sup>9</sup>.

Louis XV meurt le 10 mai 1774. **Louis XVI, à vingt ans, vertueux, mais peu instruit de ses devoirs et faible, prend les rênes d'un royaume engagé dans l'abîme.** Il commence par rappeler de l'exil tous les anciens membres du Parlement de Paris ; et quand le 12 novembre, dans un lit de justice où ils leur rend leurs fonctions, un sourd murmure accueille son ordonnance disciplinaire, et que les orateurs officiels en lui répondant maintiennent toutes leurs positions antérieures, le duc de Chartres, «saisissant avidement une occasion de popularité, fait une espèce de protestation en leur faveur. Le 9 décembre, le Parlement convoque les princes et les pairs pour délibérer sur les remontrances qui sont votées dans une seconde séance par tous les assistants, moins les frères du Roi, le comte de La Marche et six pairs, entre autres l'archevêque de Paris. Le duc de La Rochefoucauld demande les Etats-Généraux, auxquels, dit-il, la cour des pairs n'a pas le droit de suppléer. A la sortie du Palais, les ducs d'Orléans et de Chartres et le prince de Conti sont salués par les acclamations populaires ; un silence glacé accueille les frères du Roi. L'archevêque de Paris est hué<sup>10</sup>. La franc-maçonnerie récompense le duc de Chartres en achevant cette année à son profit le travail de centralisation si bien inauguré il y a deux ans. Le Grand-Orient affine régulièrement les Loges d'adoption, c'est-à-dire celles des Franches-Maçonnnes, établies en dehors de celles des hommes ; il les fait passer sous l'obédience directe du duc ; il leur donne pour **Grande-Maîtresse, sa sœur, la duchesse de Bourbon**.

En 1775, le Grand Chapitre général de France se joint au Grand-Orient<sup>11</sup> ; les restes aristocratiques de la Grande-Loge se sont livrés au courant victorieux de la démocratie ; et le duc de Chartres, à la tête de cet empire soumis des ténèbres, où le premier soumis est lui-même, devient, sous son tablier de maçon éblouissant de diamants, **le général de la Révolution**.

C'est à ce moment qu'est fondée à Paris par la Loge la Parfaite Egalité, dont l'orateur est l'abbé de Montmorency-Bouteville, une des Loges les plus importantes de l'Ordre, **la Loge militaire de Saint-Jean de la Candeur**. Voici le procès-verbal de son installation :

«Première assemblée du **21 mars 5775**, à la gloire du G. A. de l'Univers, sous les auspices du Sérénissime Grand-Maître.

«Aujourd'hui, vingt-et-unième jour de mars de l'an de Lumière 5776, la Très Respectable Loge de la Candeur régulièrement assemblée pour la première fois, l'élection s'est faite en la manière accoutumée, et les dignités furent conférées ainsi qu'il suit :

«Le T.: R.: F.:marquis de Saisseval fut élu VÉNÉRABLE d'un avis unanime. Le T.: D.: F.: comte de Balbi, premier surveillant, à la pluralité des voix. Le VÉNÉRABLE F.: comte de Strogonoff second surveillant.

«L'ouverture des travaux se fit de la manière accoutumée; après quoi le V.:, de l'avis de la T.: R.: L.:, nomma le F.: comte de Saisseval, maître des cérémonies, le F.: de la Chevalerie grand orateur Terrible, et chargea le F.: Bouvard des fonctions de secrétaire ; ils prirent aussitôt leurs fonctions. Ensuite la Loge étant instruite qu'une Sœur Ap-

<sup>7</sup> Louis Blanc, *Histoire de la R. F.*, t. II (1847), p..

<sup>8</sup> *La F.-M. par un ancien Rose-Croix*, p. 186.

<sup>9</sup> Mémoires secrets faisant suite à ceux de Bachaumont, Londres 1784, t. XXIV, p. 178.

<sup>10</sup> H. Martin, *Histoire de France*, t. XVI, 4<sup>e</sup> édit. 1860, p. 336.

<sup>11</sup> N. Deschamps, t. II, p. 90.

prentie et Compagnonne Maçonne (membre de la T.: R.: L.: de notre SERENISSIME GRAND-MAITRE LE F.: DUC DE CHARTRES), nommée marquise d'Ossat était dans les porches, le V.: , ayant suspendu la Loge d'Apprenti, fit introduire la Sœur et lui ayant fait remettre le premier maillet, ouvrit la Loge d'Adoption. Ensuite le T.: V.: F.: marquis de Saisseval a proposé la Profane comtesse de Courtebonne, qui a été acceptée, laquelle après avoir subi toutes les épreuves ordinaires a été reçue.

«Le V.: a ensuite proposé la P.:<sup>12</sup> de Choiseul-Gouffier, qui a été acceptée, laquelle après avoir subi toutes les épreuves a été reçue.

Le F.:marquis du Cailas a proposé la P.: comtesse de Polignac, qui a été acceptée, laquelle après avoir subi toutes les épreuves ordinaires a été reçue.

Le F.:comte de Saisseval a proposé la P.: vicomtesse de Faudoas, qui a été acceptée, laquelle après avoir subi toutes les épreuves ordinaires a été reçue.

Après un discours du grand orateur Terrible, «qui fut applaudi en la manière accoutumée» chez les Maçons, la Loge fut fermée ; puis elle fut réouverte «pour donner le grade de Compagnonnes aux Sœurs nouvellement reçues au grade d'Apprenties». Le banquet vint ensuite. Voici le récit de la cérémonie, dans le style de la secte :

«Le F.: V.: marquis de Saisseval proposa de passer dans la salle qui avait été préparée pour le banquet, où, s'étant placé à l'Orient, la sœur d'Ossat faisant les fonctions d'inspectrice, et le F.: comte de Balbi celles d'inspecteur, tenant les maillets à l'Occident et ayant au milieu d'eux le F.: comte de Saisseval, maître des cérémonies, le V.: ayant fait placer la Sœur marquise de Courtebonne à la place de Grande-Maîtresse et la sœur vicomtesse de Faudoas à celle de dépositaire, attendu qu'il ne se trouvait point dans la R.: assemblée de sœurs qui eussent le grade de Maîtresse, le reste des Frères s'étant placé indistinctement dans les deux Climats, le V.: ouvrit la loge de Table en la manière usitée en la Loge d'Adoption. Il la suspendit ensuite quelque temps pour donner aux Frères et Sœurs le temps de piler<sup>13</sup> suivant leur besoin.

«Le V.: F.: marquis de Saisseval rouvrit après la Loge pour souffler les trois lampes d'obligations : on en souffla encore quelques autres en l'honneur des F.: et S.: qui étaient chers à la R.: assemblée».

La lampe, c'est le verre à boire dans l'argot des Francs-maçons.

«Les travaux» finirent ainsi, et le procès-verbal est clos par cette formule et ces signatures :

«Fait le dit jour, 21<sup>e</sup> de mars de l'an de Lumière 5775.

Ca. Sapieha <sup>14</sup> , Saint-Simon, L. Turpin de Crissé, Le marquis de Saisseval, Vénérable, Bacon de la Chevalerie, Alexandre, comte de Strogonoff	Le baron de Ros, Le comte de Saisseval, Charlotte de Saint-Marsant, Marquise Doza, inspectrice, Adélaïde de Gouffier, comtesse de Choiseul, Gabriel Boulainvilliers, vicomtesse de Faudoas.
---	--

Par mandement de la Loge : Frère Tissot, secrétaire».

Aux noms de ces signataires du procès-verbal viendront se joindre dans les dix assemblées suivantes, allant jusqu'au 25 avril : Basile, prince Kawauski, R. P. de Galitzin, le vicomte Le Veneur, de Kallitschoff, Caumartin, Mareschal, M. comte Bvzotowski, baron de Sournia, marquis d'Arcambal, H. marquis de Lusignan, marquis du Hautoy, comte de Lannoy, de Royer, G.-M., de la Loge provinciale de Lyon, Jeanne-Maurice-Pulchérie de Villeneuve, marquise de Genlis.

Le 7 avril, a eu lieu la réception de Mareschal. Le procès-verbal, où on a rayé plus tard tout le détail de l'initiation, abonde en curieux renseignements :

«Le 7<sup>e</sup> jour du second mois de l'an de V.: L.: 5775, la Loge de Saint-Jean de la Candeur à l'O.: de Paris, régulièrement convoquée et fraternellement réunie sous le point géométrique connu des seuls vrais Frères dans un lieu éclairé où règnent l'union, le silence et la charité,

«Les travaux ont été ouverts par le V.: F.: Bacon de la Chevalerie éclairant l'Orient et les T.: R.: FF.: marquis de Turpin et baron de Ros éclairant l'Occident.

«Le R.: F.: baron de Ros ayant proposé le Profane Mareschal à la R.: L.: il fut ordonné par le V.: F.: Bacon de la Chevalerie que le P.: fût conduit à la chambre de réflexion. Puis, s'étant informé de ses dispositions, il commanda qu'on lui fit faire ses voyages extérieurs. Le V.: F.: Bacon de la Chevalerie a fait part à l'assemblée des regrets qu'avaient les FF.: comte de Lannoy et marquis de Saint-Simon de n'avoir pu assister à la R.: L.:.

«Ayant frappé à la porte du temple en Profane, le Maître des cérémonies intérieures s'étant assuré qui frappait, a dit que c'était Claude-Joseph Mareschal, maître d'hôtel d'Amancey, en Franche-Comté, âgé de 40 ans, qui demandait à être reçu maçon. Le V.: F.: Bacon de la Chevalerie, lui ayant fait demander son testament conçu en ces termes : «Je fais profession de vivre et mourir dans la religion catholique et fais mon unique héritière la fille de ma sœur», ayant ensuite fait introduire le P.: dans le temple et lui ayant demandé ce qu'il voulait, a dit désirer être Maçon. On l'a fait sortir ensuite du temple parce qu'il n'était pas en état décent ; l'ayant fait alors rentrer en état décent, on lui a demandé s'il connaissait quelqu'un de l'assemblée. Le P.: s'étant réclamé du F.: comte de Sainnout absent, le V.: a ordonné qu'on le fasse voyager de l'Occident à l'Orient par la voie du Septentrion. Lui ayant fait subir les épreuves accoutumées et fait faire son second voyage, on a donné à boire au P.: le calice d'amertume. On lui a fait faire son troi-

<sup>12</sup> Profane.

<sup>13</sup> Piler - Il signifie figurément et populairement manger. Ainsi l'on dit d'un grand mangeur que c'est un homme qui ne fait que piler, que c'est un homme qui pile bien. Dictionnaire de l'Académie, 5<sup>e</sup> édition, 1814.

<sup>14</sup> Il signe le 31 mars 1775 : Le P(rinc)e Sapieha.

sième voyage. Ensuite il a subi l'épreuve du feu<sup>15</sup>. Alors (2<sup>e</sup> main) le V.: satisfait du Pro. l'a fait mettre à genoux au pied du trône, lui a fait faire les serments de Maçon (porter l'obligation, 2<sup>e</sup> main) et par le pouvoir qui lui est donné l'a fait Maçon. Le V.: ayant ensuite donné la lumière au P.: on lui a fait renouveler son obligation et on a couvert la Loge.

«Le nouveau F.: étant ensuite rentré dans la L.: , le V.: l'a comblé de la faveur de l'habit de Maçon et lui a donné les instructions nécessaires».

La chronologie des Juifs ; l'année commençant en mars, mois de leur Pâque ; «le calice d'amertume» rappelant les eaux très amères données, comme épreuve, à la femme soupçonnée d'adultère<sup>16</sup> ; «l'épreuve du feu», par où Jérémie reproche si hautement aux Juifs de faire passer leurs fils et leurs filles pour les consacrer à Moloch, dans la vallée des fils d'ennon, au midi de Jérusalem<sup>17</sup> ; la «véritable lumière» associée au nom de «saint Jean» à l'encontre de celui du Christ, dont le berceau ne sert plus de date au comput des années, tout trahit ici l'origine judaïque de la franc-maçonnerie. L'année précédente, avait paru la seconde édition du livre, *Les plus secrets mystères des hauts grades de la Maçonnerie*, etc., nouvelle édition augmentée. A Jérusalem MDCCLXXI V, in-12 de 164 pages. Les gravures, représentant les symboles, de nombreux détails des cérémonies et les mots de passe y révèlent, malgré un vernis chrétien affecté, le même fond<sup>18</sup>. Il va sans dire que Jérusalem, c'est Paris. **Les Juifs, dont on trouve la main dans toutes les sectes chrétiennes, ne cessent de nous apparaître comme les premiers et les plus indomptables meneurs de la franc-maçonnerie.**

**Notons bien cette «profession» de «religion catholique» requise pour l'admission dans la Loge.** C'était la religion du Roi, de l'Etat. On n'avait garde de se rendre suspect, ou de ne pas paraître faire du zèle, en omettant cette **haute hypocrisie**. Ainsi les Juifs se faisaient baptiser, ordonner prêtres, évêques au besoin, pour s'emparer, avec les Maures, de l'Espagne de Ferdinand et d'Isabelle : ce qui faillit avoir lieu au moment même où Christophe Colomb donnait à l'Espagne le Nouveau-Monde. L'obligation de se déclarer catholique pour être reçu Franc-Maçon sera maintenue en France jusqu'au moment où Bonaparte, Maçon, prendra, avec le Consulat, le pouvoir. «Avant les statuts généraux de 1800 et 1806, dit Gyr, on ne pouvait légalement admettre aux Loges françaises que ceux qui professaient la religion catholique et romaine ; le jour de la Saint-Jean-Baptiste, tous les Maçons étaient obligés d'assister à une messe ; et le lendemain ils faisaient chanter un service funèbre pour les Frères défunts. Les statuts de 1800 et 1806 ont fait disparaître toute trace non seulement de catholicisme, mais encore de christianisme»<sup>19</sup>. Cette obligation ne regardait que les Français, et nous allons voir la Loge de la Candeur **admettre des étrangers non catholiques**. Remarquons aussi ce regard de la Loge sur le testament du récipiendaire. Celui-ci donne à sa famille : c'est bien. S'il eût donné en œuvres pies, pour le salut de son âme, les besoins de l'Eglise, ceux des pauvres, eût-ce été bien pareillement ? Il y a ici une inquisition sans titre qui pourrait bien n'être pas sans raison.

Pour annihiler implicitement, mais radicalement, cette profession de foi catholique qu'il a dû faire, le médecin Tissot, secrétaire de la Loge, reçu Maître à huit jours de là, prononcera le discours suivant :

«Recevez, T.: R.: C.: FF.:, le tendre hommage de mon cœur en m'admettant à vos augustes et sacrés mystères: cette insigne faveur que vous avez bien voulu me faire, T.: C.: F.:, me donne l'idée que je suis dans un nouveau monde et que de nouveaux cieux brillent pour moi.

«Le bandeau des mauvais préjugés que je pouvais avoir sur la maçonnerie, étant profane, est tombé. Je suis bien convaincu que ce n'est que dans ce sanctuaire des vertus qu'on peut apprendre par la bouche du Vénérable et par l'exemple des R.: FF.: à adorer l'Etre suprême, à servir l'Etat, à aimer son prochain, à secourir l'indigent, à avoir en partage la sincérité et la sagesse, enfin à devenir honnête homme et, qui plus est, bon Frère. Transporté d'un amour maçonnique, je renouvelle à l'instant les serments fidèles que j'ai fait au pied de vos autels ; et je me soumetts à être puni si jamais je devenais réfractaire à cette obligation. Que le G.: A.: de l'Univers me préserve d'un tel malheur !

«Daignez, T.: C.: F.:, aider de vos lumières un jeune prosélyte qui n'a que sept ans et dont le zèle n'aura jamais d'autre but que celui de consacrer ses travaux pour la splendeur de l'Art Royal».

Jusqu'ici, dans sa profession de foi catholique, Tissot n'a eu sur les yeux que le bandeau des mauvais préjugés, n'étant qu'un profane, ne sachant pas adorer l'Etre suprême, servir l'Etat, aimer son prochain : il est resté un enfant n'ayant pas l'âge du discernement, n'ayant pas sept ans. Voilà ce qu'a fait de lui l'Eglise. Maintenant il tourne le dos à ses ténèbres : de nouveaux cieux brillent pour lui ; le sanctuaire des vertus lui est enfin révélé: On ne fait donc une profession de foi catholique en entrant dans la Loge comme Apprenti que pour la fouler aux pieds et la conspuer en y recevant le grade de Maître. La Loge répond au discours du Frère Tissot «par les applaudissements en la manière accoutumée» ; et son digne secrétaire va devenir en plus le distributeur de ses aumônes.

Le 9 mai, «Joseph Thomas, vicomte d'Espinchal, colonel de dragons; âgé de vingt-six ans cinq mois, natif de Bleine en Auvergne, de la religion catholique», est reçu Apprenti Maçon. La quête du jour, qui produit quatre-vingt-deux livres neuf sous, est adjugée à un Frère Maçon qui a représenté par une lettre ses besoins urgents, «Lindre, ancien officier au

<sup>15</sup> Ce qui est en italique est rayé et remplacé à la fin par ces mots d'une seconde main, ancienne encore : «On lui a fait subir les épreuves d'usage». La fin, en italique ici, est également rayée.

<sup>16</sup> Num, V. 26.

<sup>17</sup> Jér. VII, 31; IV Reg. XXIII, 10. Cette vallée *Gé-Ennon* est la Géhenne.

<sup>18</sup> Je lis dans un manuscrit in-18 de 1810, *L'art du F.: Thuilleur*, d'autre provenance que notre Registre, p. 74 : «D. Quel est le mot sacré ? - R. Adonai ? - D. Quel est le mot de passe ? - Rabonim, qui signifie : Je suis architecte». C'est de l'hébreu au niveau du turc du Bourgeois-Gentilhomme. Mais les Jourdain, dont la maçonnerie abonde, sont gens à tout gober ; et il y a plaisir à mettre ça et là leur bêtise à une épreuve qui réussit toujours.

<sup>19</sup> *La Franc-maçonnerie*, par Eckert, traduit par l'abbé Gyr. 2 vol, in-8, 1855. Tome II, p. 45,

service de France». Puis le vicomte d'Espinchal est élevé au grade de Compagnon, et le vénérable Bacon de la Chevalerie lui adresse ce discours mystagogique :

T.: C.: F.:

«L'instant où vous venez d'être admis parmi nous peut et doit être pour vous l'époque d'une éternité de bonheur. Ne vous attachez point encore à pénétrer les rapports secrets des diverses épreuves par lesquelles il a fallu vous faire passer avant de vous communiquer la lumière. Votre persévérance à suivre nos travaux, votre fidélité à observer vos engagements, vous rendront digne sans doute un jour de démêler combien ces cérémonies doivent inspirer de respect et de satisfaction. Jusques-là tenez-vous-en à penser que les métaux<sup>20</sup> étant les moteurs des vices, nous devons les bannir de nos temples; nous devons nous en détacher surtout lorsqu'ils peuvent être nécessaires à nos frères. Les Eléments étant les armes dont se sert le Grand A.: de l'U.: pour témoigner aux humains sa colère ou sa bonté, vous avez dû en braver les effets. Tout bon Maçon n'en connaît que les faveurs... Ne croyez pas, lorsque nous excluons les femmes de nos mystères, qu'elles soient pour cela loin de nos cœurs : nous leur rendons au contraire un culte plus secret et plus pur ; mais nous craignons que leur présence ne nous séduise au point de nous détourner de nos travaux. Tout homme qui s'écarte des égards dus à ce sexe faible et timide est indigne du nom de M.: Vous ne trouverez parmi nous que des exemples frappants du respect que nous leur portons. Nous bannissons seulement de nos cœurs ces passions dérégées qui, en abrégant le cours naturel de nos jours, les font couler dans la dépravation. Imitiez-nous, secourez les malheureux, protégez les faibles, et vous justifierez à jamais le titre ineffable de Frère que nous avons eu tant de plaisir à vous donner.

Sans vouloir trop presser le contenu de ce jargon obscur, il est impossible de n'y pas remarquer ces **emprunts au langage chrétien** : époque d'une éternité de bonheur, épreuves par lesquelles il a fallu vous faire passer avant de vous communiquer la lumière, et une parodie sacrilège du baptême, dont la grâce ne paraît dater pour le vicomte d'Espinchal que des momeries de ce jour. Ce devoir de «braver les effets» des «éléments» dont Dieu se sert «pour témoigner aux humains sa colère ou sa bonté» rappelle trop aussi Voltaire bravant avec les grands seigneurs le tonnerre qui gronde. Laissons ce **puritanisme** qui tient les métaux, or, argent, cuivre ou fer, pour indignes de figurer dans les temples, condamnant ainsi nos églises catholiques et l'or même des Mages. Passons sur cette **hypocrisie** de perfection transcendante qui ferme le temple aux femmes, et trahit trop la crainte de voir révéler des secrets inavouables. Signalons seulement l'embarras où est tout d'abord le Vénérable de rendre raison de cérémonies dont **l'étrangeté** et **le ridicule** saisissent les yeux et dont **le fond ténébreux** cause toujours quelque frisson. Il s'empresse de dire : Ne vous attachez point à «pénétrer ces secrets».

On introduit ensuite dans le temple avec «les honneurs qui étaient dus aux membres de la R.: L.: de la Parfaite Egalité, mère de la R.: L.: de la Candeur», les Frères visiteurs, marquis de la Salle et abbé de Montmorency-Boutteville. (Le Vénérable leur fait un compliment pour leur témoigner l'étroite amitié que la L.: de la Candeur désire entretenir avec sa mère) ; et «le Frère marquis de la Salle» répond «que la R.: L.: de la Parfaite Egalité ne voulait être regardée que comme sœur aînée».

Mais déjà les députés du Grand-Orient sont à la porte, venant donner à la Loge sa consécration.

«On a ensuite, dit le procès-verbal, rendu les honneurs au R.: F.: comte de Strogonoff, comme officier, grand garde des sceaux d'honneur du G.: O.: de France, lorsqu'il s'est présenté. L'on a frappé en Maçon à la porte du temple. Le Vénérable a envoyé trois députés, savoir les FF.: marquis de Saint-Simon, comte de Launoy et prince Sapieha pour reconnaître ceux qui étaient dans le parvis. Etant rentrés, ils ont annoncé les RR.: FF.: marquis d'Arcambal, abbé du Cruzel et Jouve, munis des pouvoirs du G.: O.: pour l'installation de la R.: L.: militaire de Saint-Jean de la Candeur à l'O.: de Paris. Lecture ayant été faite des dits pouvoirs par le Vénérable F.: de La Chevalerie, la R.: L.: a applaudi à cette heureuse nouvelle.

On leur a renvoyé sept députés pour les introduire dans le temple sous la voûte d'acier, maillets battants ; ce qui a été exécuté ; alors le Vénérable s'est dépouillé de ses ornements, et après en avoir revêtu le R.: F.: marquis d'Arcambal, les FF.: baron de Ros, vicomte Le Veneur à l'Occident en ont fait de même à l'égard des RR.: FF.: abbé du Cruzel et Jouve, et ont pris tous trois les places des trois Lumières de la R.: L.:, qui leur ont présenté les maillets. Le R.: F.: marquis d'Arcambal, premier commissaire, a fait faire lecture de ses pouvoirs et en a requis l'enregistrement sur le registre de la L.: ».

Bref, la lecture des constitutions de la Loge ayant été faite, les statuts du Grand-Orient remis sur l'autel, le tableau des officiers de la Loge lu, tous les Frères présents ayant prêté serment pour eux et pour les Frères absents et signé leur serment,

«Le vénérable F.: marquis d'Arcambal a dit ensuite aux FF.: de se mettre à l'ordre, debout, le glaive de la main gauche, et la droite au signe de la Loge d'Apprenti qui était ouverte, et a dit :

«Au nom du Grand-Orient de France, Nous, ses députés, chargés de ses pouvoirs, installons à l'Orient de Paris la Loge de Saint-Jean sous le titre distinctif de la Candeur, pour prendre rang parmi les régulières, à la date du deuxième jour du deuxième mois de la V. L. 5775, époque de la demande».

**La Véritable Lumière n'est plus celle du Christ, mais celle de la création, à la date judaïque. Encore une fois, Jean l'Évangéliste a protesté, il y a dix-sept siècles, contre les prétendus disciples de Jean-Baptiste, en disant du Christ qu'il était la lumière véritable et en s'appuyant des témoignages solennels de Jean-Baptiste lui-même. L'Eglise, dont la Franc-Maçonnerie est la grande ennemie, couronne chaque jour, sous l'inspiration de Pie V, le saint sacrifice par cette protestation.**

<sup>20</sup> L'or, l'argent, etc.

Les trois députés du Grand-Orient proclament l'installation de la Loge de la Candeur par trois acclamations, auxquelles trois acclamations de la Loge répondent. Puis ils remettent leurs maillets aux trois Lumières de la Loge représentées par les Frères Bacon de La Chevalerie, baron de Ros, vicomte Le Veneur ; et le marquis d'Arcambal prononce un discours dont voici le début :

V.: et M.: C.: FF.:

«Le G.: O.: nous ayant choisi, les V.: F.: abbé du Cruzel, le F.: Jouve et moi, pour nous charger de ses pouvoirs et faire en son nom l'installation de cette nouvelle L.:, sensibles, comme nous le devons, à cette faveur, j'en profite en particulier avec d'autant plus de plaisir, qu'elle me procure un avantage infiniment précieux pour mon cœur. C'est, M.: C.: FF.:, celui de pouvoir vous adresser moi-même, dans cet auguste temple, les vives et sincères expressions de l'attachement fraternel que je viens vouer à tous les dignes Maçons qui se rassemblent ici, dans cette journée, pour élever un nouvel édifice à la gloire de l'Eternel sous le nom distinctif de la L.: de la Candeur.

«Le G.: O.:, qui jouit depuis longtemps du plaisir de porter dans son sein une partie des membres qui vont composer cette L.:, a accueilli avec la plus grande satisfaction le projet que vous avez formé de vous réunir pour perpétuer la continuité des travaux maçonniques, multiplier les types symboliques de l'Art Royal et concourir à faire propager la vraie L.: dans cet univers encore tout plein de ténèbres. »

Le Vénérable, Bacon de La Chevalerie, et l'Orateur, marquis de Saint-Hermine, répondent ; et les trois discours applaudis figureront au procès-verbal. Alors,

«Le R.: F.: abbé de Montmorency-Boutteville, Orateur de la R.: L.: de la Parfaite Égalité, a témoigné à la R.: L.: de la Candeur, au nom du R.: F.: G.: C.: comte de Busançois, la part que la dite L.: de la Parfaite Égalité prenait à la satisfaction de la L.: de la Candeur, qui venait d'être installée, et a dit ensuite que les FF.: de la L.: de la Parfaite Égalité, désirant partager les travaux de la R.: L.: de la Candeur, seraient très flattés de visiter la dite L.: toutes les fois qu'on voudrait bien leur indiquer les jours d'assemblée, La R.: L.: de la Candeur, sensible aux désirs de la R.: L.: de la Parfaite Égalité, a prié le R.: F.: abbé de Montmorency-Boutteville de lui en témoigner sa reconnaissance». On voulait tenir de près cette importante Loge militaire. La célébration du banquet a suivi.

«Les sept santés prescrites par le G.: O.: de France ont été tirées, savoir : 1° celle du Roi et de la famille royale, à laquelle on a joint la prospérité de l'Etat ; 2° celle du Grand-Maître, de l'administrateur général et du grand conservateur, des officiers d'honneur du G.: O.: et la prospérité de l'Ordre ; 3° celle de tous les Vénérables des Loges régulières du royaume, et en particulier celle du Vénérable F.: marquis de Saisseval : le F.: secrétaire y a répondu avec tous les honneurs dus à cette santé ; 4° celle des députés du G.: O.: commis pour l'installation de la dite L.: de la Candeur ; 5° celle des officiers et membres de la L.: de la Candeur ; 6° celle des Grands-Maîtres des Orient étrangers et des Vénérables des Loges régulières qui en dépendent ; 7° celle de tous les Maçons dispersés sur la surface de la terre, à laquelle on a admis tous les FF.: servants. Ces santés ont été tirées avec tous les honneurs qui sont dus à la maçonnerie et avec tout le zèle dont sont susceptibles de bons Maçons, et au bruit des instruments.

«Le Vénérable a fermé les travaux de la L.: de Banquet et les FF.: se sont retirés en paix, munis des symboles de la Candeur et couronnés de fleurs.

**Candides**, assurément, la plupart de ces nobles officiers qui portent pour de bon la santé du Roi ! **Le Grand-Maître du Grand-Orient qui la prescrit vient, il y a trois ans, pour devenir Parfait Maçon Élu, de frapper du poignard et de décapiter un fantôme dont le Roi est la réalité, bien comprise des chefs de l'initiation et facilement entrevue par lui-même.** Aux signatures des précédents procès-verbaux s'adjoignent sur celui-ci celles de : «l'abbé du Cruzel, F. Jouve, le chevalier Devéziez, l'abbé de Montmorency-Boutteville, le marquis de Saint-Hermine, le comte de Rieux, le vicomte de Montauzier, le comte du Moulin, J.-B. Willermoz, de Lyon»

Je détache rapidement des assemblées suivantes quelques détails à noter. Les banquets ayant été jusque-là «un article de dépense fort considérable», il est décidé le 22 juillet que «le prix des banquets n'excéderait pas la somme de douze livres par tête, non compris la dépense du vin», taux bien respectable, l'argent valant alors deux ou trois fois ce qu'il vaut aujourd'hui. Le 5 octobre, le loyer de la Loge est arrêté à «deux mille quatre cents francs» ; et «il reste à la caisse la somme de trois mille trois cent quarante livres, six sols». Le vicomte d'Espinchai et la Sœur de Choiseul sont députés pour féliciter «la R.: S.: Choiseul Gouffier» de son «heureuse délivrance», politesse qui continue pour d'autres révérendes Sœurs. Une amende de six livres, au profit des Frères servants, est infligée à tout Frère qui manquera, sans raison plausible, à quelque réunion de la Loge ; on ne tardera pas d'y joindre une amende de 1 liv. 4 sols pour chaque quart d'heure en retard. Le 16 octobre, «le Vaux-hall» est loué «pour y ouvrir les travaux de la Candeur».

Le 21 décembre, le Vénérable a rendu compte de sa démarche auprès du S.: G.: M.: duc de Chartres, qui lui a fait la faveur de lui promettre d'assister à la cérémonie de l'inauguration du temple et d'accepter la députation qui lui serait envoyée à cet effet.

La cérémonie aura lieu le **25 décembre**, jour de Noël, «un membre de chacune des chambres du G.: O.: de France» étant présent. Le banquet sera de 24 livres par tête. La Candeur a adopté «la couleur blanche pour son temple». Le procès-verbal de la cérémonie manque au registre.

Le principal intérêt des autres pages de ce registre consiste dans les noms des nouveaux initiés ou affiliés, qui presque tous figurent par des signatures originales, la plupart abondamment répétées. Les voici avec la date de leur apparition, en remontant trois mois plus haut, à la première assemblée qui a suivi l'installation officielle de la Loge. J'omets les noms des quelques Frères servants, tels que Jérôme, cuisinier, Richard, nègre de Nigritie, domestique, Lefort, domestique, reçus le 12 octobre.

1775 - 5 oct. : vic. Le Veneur - 12 : Radel, F. de Narbonne - 16 : Cellerier, de la religion cath. ; Torrè, artificier du Roi

et physicien, de la relig. cath. - 26 : c. de Civrac, de Courtemer<sup>21</sup>. - 5 déc.: Falcaud, Bruaud, musiciens du rég. des Gardes franç., de la rel. cath.; Lecoq, musicien du même rég., m. de Fontenilles, de la L. du rég. du Roi, c. de Gand, m. de Morand, de la rel. cath., m. de Saint-Germain. - 19 : de Merle, c. de Gouy d'Arcy, chevalier de Gouy, Tassin de l'Etang, maître des cérémonies de la chambre d'administration du G.: O.: de France ; c. de la Châtre, col. du rég. de Monsieur, m. de Beuvron, cap. au r. de Royal cavalerie ; chev. de Fitz-James, col. du r. de Berwick. - 21 : m. de Fénelon, cap. au régiment de Roy. Navarre. - 30: chev. d'Astory, cap. au r. de Noailles, c. de Puy-Ségur, cap. de la légion de la Corse, c. de Baral, chevalier de Malte, m. de Champigny, officier aux G. françaises, c. de Damas, lieutenant au rég. du Roi, c. Jules de Polignac, Caumartin de Boissy.

1776 - 2 janv. : comte de Rieux, col. de caval. Maître. -12 : Touzé, vicomte de Gand. - 19 janv.: c. de Tracy, c. de Grammont, vie. de Tavannes, c. d'Ecquevilly, c. de Frameret. - 31 : comtesse de Montmaure, comtesse de La Blache, c. de Vauban, cap. du r. Chartres-cavalerie, chev. de Tésan, cap. de la Reine-raval., m. de Bercy, cap. aur. de Royal-cravatte, c. de Briey. - 5 mars : c. Moreton de Chabillant, m. d'Imécourt, baron de Salis, inspecteur d'infanterie, Savalette de Langes, 2<sup>e</sup> surveillant de la chambre du G. O. de Fr. - 11 : c. d'Imécourt, c. de Saint-Maime, col. d'infant. de Soissonnais. - 1<sup>er</sup> avril : c. de Thésan, m. de Castellan-Dumesnil, c. de Vecamat. - 6 : c. de Geamint. - 27 nov. : v. de Chastenot de Puy-Ségur. - 25 déc. : abbé de Rouzeau (officier du G. O., auteur d'un almanach maç. et d'un cantique en l'honneur de l'inauguration de la L. de la Candeur) ; c. de Seüil, cap. au rég. des dragons de la R., Maître Ecossais ; m. de Chappes.

1777 - 3 janv. : chev. de la Châtre, cap. de drag. au rég. de Monsieur. - 11 : Dinot, domestique du c. de Seüil, qui en a répondu, m. d'Arcambal, grand conservateur de l'Ordre, Canteau, dom. du comte de Saisseval, c. de Barbançon, colon. du rég. d'Orléans-inf. - 20 janv.: duc de Luynes, m. d'Havrincourt, chev. de Vassan, offic. aux Gardes ; le Roi, domestique de la S. d'Ailly. - 8 fév. : c. de Béthisy, Prost de Royer, prés. du distr. Ecossais de Lyon, prince de Saint Mauris, m. de Ronchannes, c. de Ségur. - 24 : c. de Châtenay, cap. de drag. - 13 mars : c. des Salles, Brionnet de Beaufeu, avocat au P. de Paris, m. de Choiseul-Praslin. - 29 : Lioy, avocat à Naples, grand-garde des sceaux du G. O. de Naples. - 16 av. m. de Senneckerre, c. d'Evry, duc de Lauzun, m. de Chabillant, vic. de Béthune, cap. de cav. au rég. Dauphin, c. de Choiseul-Praslin, cap. de cav. au rég. de Roy.-cravat.; Renaud, gendarme de la garde ordinaire du Roi, chargé des affaires de France à Hambourg ; de Lille, consul de France à la cour de Suède; Schult, homme de lettres. - 21 : Herbst, lieut. de cav. au service de l'Autriche, recommandé par les quatre L. d'Hambourg. - 30 : b. de Béthune, maître de camp de cav. - 6 juin : c. de Tracy. - 19 nov. : m. de Clermont-Gallerande, chev. d'Escars, m. de Briqueville, m. de Jumilhac. - 27 : m. de Gherardini, de Venise, de la L.: la Sagesse, à Lyon; prince de Cardito, de la L.: du Contrat social ; c. de Colonna, de la L.: de Stuggard Aux Trois Cèdres, - 11 déc.: chev. des Deux-Ponts, col. en second au rég. des Deux-Ponts,

1778. - 8. janv. : m. de Saismaisons, cap. au r. Dauphin-dragons, c. de Choiseul, cap. au r. de R.-crav., c. de Bouffiers-Rouvel, colon. ibid. ; chev. de Châtenay, gentilhomme d'honneur de M. le comte d'Artois, col. en second du r. Dauphin-cravata - 15 : m. de Rennepont, cap. au r. de la Reine-dragons, de la Concorde à l'O. de Sens, v. de la Roche-Aymon, m. de Caulaincourt. - 22 : chev. d'Amilly, cap. d'artil. de la L. d'Henri IV au rég. de Toul ; m. de Chabillant, premier écuyer de Mme la comtesse d'Artois ; Couture, dom. du m. d'Havrincourt ; c. de Choiseul, cap. au r. R.-crav. - 11 fév. : c. d'Hunolstein. - 26 : m. de Saint-Cyr. - 19 mars : c. de Praslin et Français, élevés au grade d'Élu. - 29 : item. m. de Morand, c. de Béthune (v. de Béthune, Élu, 23 janv. 1779).

1779. - 23 janv. : m. de la Tour-du-Pin-Montauban, col. en sec. au r. de Chartres-drag., de la L. du rég. du Roi infanterie ; c. deValence. -13 fév. : c. d'Havrincourt, s.-l. des G. du corps, v. de Bar. - 5 mars : m. de Gramont-Caderousse, m. de Sinetti, premier m. d'hôtel de Monsieur. - 25 : c. de Bouville, m. de Trestendam. - 1<sup>er</sup> mai : le Brasseur. - 2 déc. : c. de la Roche-Lambert, off. au r. des G. F. ; de Guignes, a. off. d'inf., censeur royal ; chev. d'Espinasse, brigad. des armées du Roi -15 : de Vial ; de Landouzière, habitant de Saint-Domingue ; b. de Roy, de la L. S. Louis, à l'O. du rég. du Roi. - 23 déc. : chev. de Rennepont, de Feuillide, cap. de drag. au r. de la Reine ; c. de Châtenay, de la L. S. Louis.

1780. - 13 janv.: de Gaigne, a. off. au service de l'Impératrice, censeur roy. - 3 févr. : c. Dulau, cap. au r. de Monsieur-drag., c. d'Ambly, cap. au 5<sup>e</sup> r. de Chevaux-I. - 17 : de Roquelaure, cap. à la suite du rég. de R. Lorraine. - 2 mars : chev. de la Calprenède, cap. au r. de Normandie cav., c. de Vassy, cap. à la suite du r. de la R. drag., chev. de Mesgrigny-Villebertin, de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, chevalier profès, l-colon. d'infant. -9 : Vassi, v. de Mortemart. -16 : Douât, banquier à Bilbao, de la r. catho. -21 : chev. de Pawlet.

1781. - 4 janv.: marquise de Persan. - 11 : marquise de Bousols. - 8 fév. : m. du Persan, m. du Goulet. - 22 : Coquelin, dom. du marquis d'Arcy, Cribier de Halon, dom. de la c. Dauvet. Gentil, dom. de la S. Colbert, Dupart, dom. de la comtesse de Brassac, Via!, dom. de la marquise de Persan, Comtois, dom. de la comtesse de Persan. - 6 mars : cap. au r. de la R. Champagne. - 21 avril : Barré, de Piis. - 28 oct.: c. de Beaufort, m. du Boulet; Leclair, chirurg. maj. entretenu par le Roi dans la marine; m. de Caumels, chev. de Villaret.

1782. - 7 janv.: c. de Boucher, s.-lieut. aux G. Fr., prince de Hesse, col. de R. Allemand. - 14 : m. le Boulanger d'Acqueville, m. le Tourneur, major des G. du corps de Mgr le comte d'Artois, comte de Pinieux, off. au r. du Roi. - 28 fév.: b. de Montesquiou, c. de Chateaugiron, c. de Barral, c. de Clermont-Tonnerre, chev. de Vassan. - 4 mars : m. de la Ferronnays, cap. de drag. - 12 déc. : b. d'Auvel, ch. de Boniface, m. de la Moussaye.

1783. - 8 janv.: de Pons, hab. de Saint-Domingue, m. de la Vieuxville, m. de Saint-Léger, m. de Belinage, chev. de Vergennes, m. de Boyseüil. - 16 prince L. d'Aremberg. - 23 : deVouigny, off. au r. de Condé. - 6 fév.: c. de Velthem. - 13 : Leman, gentilh. natif de Chester en Angleterre, de la rel. anglicane ; Trévillan; gentilh. anglais, né dans le c. de Worcester, de la rel. anglicane ; m. de Maselières, de Paris ; chev. de Vergennes ; vicomte de Vergennes.

<sup>21</sup> Nous indiquons par les lettres B. C. M. les qualités de baron, comte et marquis.

**La Franc-Maçonnerie envahit** tout à ce moment. Les statistiques portent déjà à **trois millions le nombre des initiés**. La loge de la Candeur, dit le P. Deschamps, «une des Loges-Mères établies à Paris, dans une circulaire du 31 mars 1782 se flattait d'en trouver un million dans la France seule»<sup>22</sup>. La reine **Marie-Antoinette** vient d'écrire, le 26 janvier 1781: «**Tout le monde en est**». Voici les chiffres de la Loge de la Candeur. Le 13 mars 1783, le marquis de Gouy d'Arcy, Vénérable depuis le 27 décembre 1780, déclare que dans cet intervalle :

«Le nombre des FF.: avait été porté de 19 à 49, celui des SS.: de 21 à 40 ; que toutes les dettes avaient été acquittées, au milieu des dépenses qu'avaient exigées les fêtes les plus brillantes et les plus coûteuses, et qu'**un prince et une princesse du sang** avaient été ajoutées à notre tableau».

On n'a rien oublié pour faire de la propagande, et les dames y ont été intéressées non moins que les messieurs.

Le 19 janvier 1776, «Il a été arrêté qu'on n'admettrait désormais aucun Frère ou Profane sans le consentement unanime des Sœurs, qui seront préalablement consultées sur l'admission de tel ou tel Profane ou Affilié».

A la date du 2 mars 1780, voici quel était le règlement des cotisations :

«Les membres admis dans la Loge depuis le 1<sup>er</sup> mars jusqu'au 31 octobre suivant payeront l'année entière, fixée à 120 liv. ; ceux qui le seront du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> décembre, payeront 96 liv. ; du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> janvier, 72 liv. ; du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> février, 48 liv. ; du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> mars, 24 liv., le tout sans préjudice des droits de réception et d'affiliation. Les FF.: qui ne se seront pas mis en règle avec le F.: trésorier au 1<sup>er</sup> mars, seront exclus de fait.

Le 22 février 1781, il sera arrêté que la quote-part (des dettes de la Loge) pour chacun des FF.: qui se retirerait contiendrait d'être fixée à 96 livres».

Une partie de la caisse passait aux banquets. Maintes fois nous trouvons des demandes de secours refusées, et les secours sont maigres. La dépense des banquets ne laisse pas de susciter des réclamations. Ce qui en provoque aussi, c'est la ferveur qui baisse grandement dès la troisième année. Pour la réveiller, le comte de Sesmaisons proposant comme **modèle des vertus**, non plus Jésus-Christ, mais le plaisant **Hiram**, dit, le 15 janvier 1778, dans une homélie pour «des enfants sensibles» :

«C'est ainsi qu'Hiram encourageait les travaux de ce temple auguste... lorsque des mains perfides, armées par la jalousie... je m'arrête mes Frères, je crains d'allumer votre indignation ! ah ! ce n'est pas vengeance qu'Hiram demande du fond de son tombeau. Entendez-le vous dire : «Pardonne à ceux qui m'ont ravi le jour ! O mes enfants, au lieu de cette vie d'un moment que toute votre tendresse ne peut me rendre, faites moi revivre dans chacun de vous. J'ai aimé le bien, j'ai pratiqué la vertu... A Nous vous le jurons, ô mon Maître, nous vous le jurons sur cette tombe, dont nous vous arracherions si nous pouvions vaincre l'irrévocable arrêt qui nous enchaîne à la mort. Votre temple sera notre guide. Attachés à la vertu par le seul intérêt de faire le bien, nous suivrons vos traces respectables ; et si nous n'avons pas la force de vous imiter entièrement, nous aurons au moins le courage de le désirer, et celui plus rare encore d'avouer combien nous sommes au-dessous de notre modèle.

«Je suis dans ce moment l'interprète de tous vos cœurs, mes chers Frères... Lorsque des enfants sensibles font l'éloge d'un Père chéri, le sentiment ne laisse rien à faire à l'éloquence».

L'homélie n'a qu'un demi-succès ; et le médecin Tissot, à huit jours de là, le 2 janvier, revient à la charge par une chaude mercuriale, dont voici la fin

«Cette ardeur éphémère qui anima leurs premiers travaux s'éteint ; et ils finissent par l'indifférence; quelquefois même par le mépris de l'institution la plus sacrée et la plus chère à l'humanité. Evitons ces écueils contre lesquels notre zèle échoue si souvent, combattons notre inconstance, et tâchons surtout de prouver à nos aspirants que nous mettons en pratique un des principaux devoirs de notre Ordre, la charité».

Le 29 mars suivant, la réception au grade de Maître du chevalier de la Châtre nous offre le programme religieux et moral de la Loge :

«Le Vénérable F.: marquis d'Arcambal a envoyé trois questions morales au récipiendaire pour y répondre. A la première question, conçue en ces termes : Quel est l'objet essentiel que vous supposez dans la maçonnerie ? le R. a répondu que c'était l'union et l'amour du bien. A la seconde question, qui était de savoir par quelles qualités les hommes se font-ils le plus estimer ? a dit que c'était par l'honneur. Enfin, pour troisième question on lui a demandé quel défaut il se reprochait le plus ? Il a dit que c'était l'indulgence personnelle. Les FF., assez satisfaits des réponses du récipiendaire, ont procédé à sa réception de Maître».

C'est là le programme avoué, où **la vanité solide prime trop la vertu nuageuse**. Mais sous ce programme de montre, il y en a un autre d'effet, dont nous pouvons suivre la piste. On va voir si c'est à l'union, à l'amour du bien, à la charité qu'il va nous conduire, ou aux dernières épouvantes.

Le 26 février 1781, **Marie-Antoinette** écrit à sa sœur Marie-Christine, à Vienne :

«Je crois que vous vous frappez beaucoup trop de la Franc-Maçonnerie pour ce qui regarde la France ; elle est bien loin d'avoir ici l'importance qu'elle peut avoir en d'autres parties de l'Europe, par la raison que tout le monde en est ; on sait ainsi tout ce qui s'y passe; où donc est le danger ? On aurait raison de s'en alarmer, si c'était une société secrète de politique ; l'art du Gouvernement est, au contraire, de la laisser s'étendre, et ce n'est plus que ce que c'est en réalité, une société de bienfaisance et de plaisir; on y mange beaucoup et l'on y parle, et l'on y chante, ce qui fait dire au Roi que les gens qui chantent et qui boivent ne conspirent pas ; ce n'est nullement une société d'athées déclarés, puisque, m'a-t-on dit, Dieu y est dans toutes les bouches ; on y fait beaucoup de charités, on élève les enfants des membres pauvres ou décédés, on marie leurs filles; il n'y a pas de mal à tout cela. Ces jours derniers, la princesse de Lamballe a été nommée Grande-Maitresse dans une Loge ; elle m'a raconté toutes les jolies choses qu'on

<sup>22</sup> T. 11, p. 91.

lui a dites, mais on y a vidé plus de verres qu'on y a chanté de couplets ; on doit prochainement doter deux filles; je crois après tout que l'on pourrait faire du bien sans tant de cérémonies, mais il faut laisser à chacun sa manière ; pourvu qu'on fasse le bien, qu'importe ! Adieu, je vous embrasse en sœur»<sup>23</sup>.

Le père de Marie-Antoinette, l'époux de Marie-Thérèse, François de Lorraine, avait été initié en 1731, à la Haye, dans une Loge d'origine anglaise, présidée par le comte de Chesterfield. Le frère de Marie-Antoinette, Joseph II, affilié dès sa jeunesse aux Loges, se livrait complètement à des francs-maçons avancés, en même temps qu'aux Jansénistes. Janséniste et franc-maçon, c'était souvent tout un, témoin le médecin Van Swieten, membre de la Loge où François de Lorraine a été reçu Maçon. Directeur général des études sous Marie-Thérèse, il les a complètement livrées aux Jansénistes, inaugurant le josphisme qui en ce moment bouleverse tout le Saint-Empire, pour amener bientôt sa fin. On comprend les terreurs de la cour de Vienne au lendemain de la mort de Marie-Thérèse et trop aussi, hélas ! les folles illusions de Marie-Antoinette. **Que n'écoutait-elle la voix de Clément XII, la voix de Benoît XIV**, qui a confirmé, il y a trente ans, toutes les condamnations portées par son prédécesseur contre la Franc-Maçonnerie, la voix de tous les souverains de l'Europe, avant que l'esprit de vertige eût remplacé la sagesse dans leurs conseils !

L'instinct, à défaut de l'esprit de foi ou de la raison, devait avertir la reine de France. Le duc de Chartres, son cousin, est son **mortel ennemi**. Elle le sait, et ne cessera, hélas ! de le savoir jusqu'à la prison du Temple et au-delà. Or, il est Grand-Maître du Grand-Orient : toute la Franc-Maçonnerie est dans ses mains, **ou plutôt dans celles des horribles conseillers qui exploitent son ambition vaniteuse, félonne, impie**. Tout lui obéit. Pour ne parler que de la Loge Militaire de la Candeur, le 22 janvier 1778, le registre porte : «Lettre du Grand-Orient qui renfermait le mot nouveau de la Saint-Jean d'hiver 5777 à la Saint-Jean d'été 5778». Voilà un «mot» qui peut mener loin !

Deux mois plus tard, l'influence de cette Loge au sein même du régiment du Roi se révèle par des actes solennels. Ce régiment a pour annexe une Loge **hypocritement baptisée du nom de Saint-Louis**. Elle vient fraterniser avec celle de la Candeur. On lit sur le registre de celle-ci, à la date du 25 mars, le marquis de Saisseval, Vénérable, présidant l'assemblée :

«Il a été fait lecture d'une lettre de la L.: du régiment du Roi ; il a été arrêté de répondre à cette L.: pour lui annoncer la réception de son tableau et de sa lettre ; et de lui mander en même temps que s'il était possible à ces FF.:, lorsqu'ils passeront à Saint-Denis avec leur régiment le 19 avril, de se rendre à Paris, ils flatteraient infiniment la L.: de la Candeur s'ils voulaient venir prendre part à ses travaux. Il a été arrêté en même temps que si cette L.: ne pouvait se rendre à Paris, il lui serait envoyé une députation composée des FF.: marquis de Saisseval, de la Chevalerie, vicomte de Béthune, baron de Béthune, comte de Choiseul, comte de Ségur, marquis de Morant, chevalier de la Châtre, Tissot, et que le F.: comte de Sesmaisons serait chargé de porter la parole, et d'inviter la L.: de S. Louis, à venir participer à nos travaux du lendemain, ou tel autre jour qu'il lui serait possible de se rendre à Paris, pendant son séjour à Saint-Denis».

Le 18 avril, on lit encore

«Le Vénérable ayant annoncé que le F.: de Caumartin s'était rendu ce matin à Saint-Denis, à l'arrivée du régiment du Roi, et qu'il demanderait aux FF.: de la L.: Saint-Louis à l'O.: de ce régiment le jour auquel ils pourraient se rendre aux travaux de la Candeur : sur ce, il a été arrêté que si cette R.: L.: peut se rendre aux travaux, la Loge sera convoquée pour le jour qu'elle aura désigné, à 6 heures du soir, et que, vu les frais à faire, chacun des Frères présents ou absents payerait une cotisation de douze livres; et que dans le cas (où) ces FF.: ne pourraient s'y rendre, les FF.: orateurs leur adresseront au nom de la Loge une lettre d'excuses.

Le procès-verbal suivant portant la date du 24 décembre, le registre ne dit rien des suites de ces démarches. Mais la gravité nous en est assez révélée ; et n'avons-nous pas vu déjà deux officiers, un marquis et un baron de la Loge du régiment du Roi, de la Loge Saint-Louis, affiliés les deux années suivantes, 1779-1780, à la loge de la Candeur ? L'année présente ne s'est pas terminée sans des faits bien plus graves encore.

Les dignitaires de la Loge de la Candeur viennent, à la fin de 1778, d'être élevés, par dessus les trois grades ordinaires d'Apprenti, Compagnon, Maître, au **grade transcendant d'Elu**, dit encore Elu illustre. Le 13 février 1779, «il a été décidé unanimement que la Loge adoptait **le rit Ecossais**». Une surcharge du texte pour *adoptait* porte *désirait* : elle trahit **la crainte qu'on a d'entrer dans cette voie, ou plutôt d'écrire la chose** ; mais la voie n'en a pas moins été unanimement choisie. Or grade d'Elu, rite Ecossais, nous l'avons vu, «**c'est l'école de la vengeance**», c'est la «**Maçonnerie rouge**»<sup>24</sup>, c'est **l'horrible sublimité** à laquelle s'est élevé le duc de Chartres, un poignard, puis une tête coupée à la main, quand il a été créé Grand-Maître de toute la maçonnerie, il y a sept ans. En 1780, il s'achemine par diverses industries à mettre complètement sous sa main la Loge de la Candeur, ainsi livrée à des chefs faits à sa sanglante image. Sa sœur, l'aidant dans la manœuvre, va arriver à la souveraineté sur les Sœurs avant qu'il obtienne celle sur les Frères. Le Registre porte :

19 janvier 1780.

«On proclamera le prix (d'un sujet mis en concours par la Loge) le 2 février prochain, et le F.: de la Chevalerie s'est chargé de s'assurer du local pour le dit jour.

«Arrêté que le S.: GM, les SS.: duchesse de Bourbon, duchesse de Chartres et princesse de Lamballe seront invitées à assister aux travaux du même jour».

21 mars 1780.

<sup>23</sup> Correspondance inédite de Marie-Antoinette, publiée sur les documents originaux par M. le comte Paul Vogt d'Hunolstein, in-8, 1864, p. 95.

<sup>24</sup> N. Deschamps, t. I, p. 40.

«Le F.: Boucault, Vénérable de la R.:L.: de la Fidélité, a fait part que sa Loge désirant former un lien de plus avec la nôtre, il était chargé de nous faire hommage d'une médaille portant au revers le frontispice d'un temple dédié au G.:A.: de l'U.: , et en tête le portrait du S.:F.: Louis Ph. J. de Bourbon, duc de Chartres, Grand-Maître de toutes les LL.: de France. Cette médaille et une planche à tracer de la R.:L.: de la Fidélité a été accueillie avec reconnaissance; tous nos FF.: ont témoigné leur satisfaction à cet égard par des applaudissements multipliés.

25 janv. 1781.

«Il a été arrêté... que désormais la S.: qui tiendra le maillet à l'O.: aura le titre de représentante de la S.: Grande-Maîtresse de l'Ordre et inamovible dans la L.: de la Candeur».

**Cet arrêté est pris un mois avant la lettre où Marie-Antoinette dira que la franc-maçonnerie est simplement «une société de bienfaisance et de plaisir», répétera le mot du Roi : «Les gens qui chantent et qui boivent ne conspirent pas», et croira sur parole que «ce n'est nullement une société d'athées», parce que «Dieu est dans toutes les bouches». A un mois à peine de la lettre, la sœur du duc de Chartres exerce son empire dans la Loge de la Candeur.**

22 mars 1781.

«Le Vénérable a lu une lettre de la S.:S.: (Sérénisme Sœur) duchesse de Bourbon, par laquelle elle recommande à la L.: le nommé de Grammont, de Marsal près Alby, accablé de malheurs que cette auguste Sœur avait déjà cherché à adoucir».

Un mois encore, et le duc de Chartres aura obtenu à son tour le sceptre.

3 mai 1781.

«Le Vénérable a fait lecture d'une lettre adressée à la L.: par le S.: F.: duc de Chartres, par laquelle il nous annonce l'envoi de son portrait qu'il avait promis et qu'étant flatté des marques d'amitié fraternelle qu'il avait reçues en différentes occasions dans la L.: , il désirait s'en rapprocher davantage et, en conséquence, **demande l'affiliation.**

«On s'est empressé d'applaudir à cette intéressante nouvelle ; et la lettre du S.:G.:M.: , dont copie sera annexée à cette planche, a été déposée aux archives. L'objet mis en délibération, le Vénérable a proclamé l'affiliation du G.:M.: et il a été décidé qu'il serait désormais le Vénérable de la L.: , et à perpétuité».

La Loge de la Candeur qui est ainsi à la discrétion du duc de Chartres et de sa sœur, a **les relations les plus élevées**, qui n'embrassent pas moins que les deux mondes. Nous lisons sur le registre :

8 fév. 1777.

«La Loge a fait l'ouverture d'un paquet adressé à la L.: par la grande Loge nationale des Loges unies en Allemagne sous la grande maîtrise de S. A. S. Mgr le duc Ferdinand de Brunswick et Lunebourg.

31 mars 1777.

«Le F.: Bacon de la Chevalerie a fait la lecture de la lettre qu'il avait été chargé de faire pour être adressée à la reine de Naples, au nom de la Loge ; on a applaudi à la lecture de ladite lettre, qui sera envoyée».

27 nov. 1777.

«Réponse du G.:O.: de Naples à la Loge. Il fait des remerciements des amitiés qu'elle a témoignées au F.: de Lyon et fait espérer... que la reine de Naples accueillera favorablement la lettre».

«Tableau des Loges unies aux trois glaives et aux vrais amis à l'O.: de Dresde».

5 mars 1778.

«Lecture d'une lettre du G.:O.: de Berlin».

6 mars 1781.

«La Loge est en relation avec la Loge de... à l'O.: du fond des Nègres».

**Le duc de Brunswick est à la tête de la maçonnerie en Allemagne, comme le duc de Chartres en France. En 1781, il réunit à Wilhemsbad, à deux ou trois lieues de Francfort-sur-le-Mein, de toutes les parties de l'Europe, du fond de l'Amérique et même de l'extrême Asie, les agents et députés des sociétés secrètes. Le 15 février 1785, la réciproque aura lieu dans un convent général convoqué à Paris par le Comité secret des Amis réunis, faisant fonction de Grand-Orient.** La Loge des Amis réunis sous la direction du Grand-Orient - qui, pendant que 81 Loges sont sous ses ordres à Paris seulement, correspond avec **282 villes** - était spécialement chargée de la correspondance étrangère. Ses membres s'appelaient **Philalèthes** ou chercheurs de la vérité, du nom de leur dernier grade et en souvenir du Pantheisticon du célèbre impie irlandais Téland. **Mirabeau** y donnait la main à l'abbé **Talleyrand** de Périgord, prochain évêque d'Autun. Parmi ses chefs elle comptait **Savalette de Langes**, surveillant du Grand-Orient, que nous avons vu entrer en 1776 dans la Loge de la Candeur. Cet homme, qui est chargé de la **garde du trésor royal**, est fait président du grand convent. Un autre membre de la Candeur, Touzay, y figure parmi les députés français<sup>25</sup>. **C'est dans ce convent que va être résolue la Révolution française et sa propagation européenne, et que, comme détail d'exécution, sera décidé le régicide.** L'année suivante, ce point est précisé dans une réunion plus secrète continuant celle de Paris.

Il y eut à Francfort, en 1786, vient d'écrire le cardinal Mathieu, une assemblée de francs-maçons où furent convoqués deux hommes considérables de Besançon, qui faisaient partie de la société : M. de Raymond, inspecteur des postes, et M. Maire, de Boulogne, président du parlement. **Dans cette réunion, le meurtre du roi de Suède et celui de Louis XVI furent résolus**<sup>26</sup>.

Notre registre de la Candeur s'arrête deux ans avant le convent de Paris. Il offre comme derniers traits mémorables la proposition faite par le Vénérable, Gouy d'Arcy, le 7 juin 1782, de mettre la Loge à la tête d'une souscription de toutes les

<sup>25</sup> Deschamps, t. II, p. 116-122.

<sup>26</sup> Lettre à M. Robinet de Cléry, du 7 avril 1875, citée Ibid, p. 184.

Loges françaises pour offrir au Roi un vaisseau de 110 canons, à la suite d'une défaite de l'armée navale, et la nomination solennelle, par acclamation générale, le 19 décembre, du duc de Chartres comme Vénéral. Inutile de dire que le vaisseau de 110 canons est un vaisseau de mirage pour donner dans l'œil du Roi et lui faire croire au zèle, sincère ou non, de la Loge de la Candeur. **L'acclamation du duc de Chartres est chose plus sérieuse.**

À la mort de son père, le 18 novembre 1785, neuf mois après le convent de Paris, il est devenu **duc d'Orléans**, chef de la branche cadette des Bourbons. Sans aucun doute, il vient d'approuver, s'il n'a inspiré, les décisions du convent. Ignorera-t-il, lui chef de toute la maçonnerie, les décisions subséquentes de l'assemblée de Francfort, qu'on ne cache pas à un président du parlement et à un maître des postes de Besançon, et le roi de France et le roi de Suède choisis par les régicides pour victimes ? Quoi qu'il en soit, il entre, pour aller jusqu'au bout, dans cette voie. En 1787, après l'assemblée des Notables, le Parlement ayant déclaré, le 30 juillet, dans une remontrance au Roi, que «la nation, représentée par les Etats-Généraux est seule en droit d'octroyer au Roi les subsides nécessaires»<sup>27</sup> et le 19 novembre, le Roi s'étant transporté au Parlement, et sur son ordre, Lamoignon, garde des sceaux, ayant prononcé l'enregistrement d'un Édit d'emprunt, d'après la formule usitée dans les lits de justice, où le Roi décide d'autorité, «le duc d'Orléans se leva, et, troublé comme s'il eut entrevu où le pas qu'il faisait devait le conduire, il dit ces mots entrecoupés : Sire,... cet enregistrement me paraît illégal ! Louis XVI ne montrait pas moins de trouble - Cela m'est égal, répliqua-t-il. Si, c'est légal, parce que je le veux ; - La protestation du duc d'Orléans fut rédigée avec développement et inscrite au procès-verbal, et l'assemblée rendit un arrêté par lequel, vu l'illégalité de ce qui venait de se passer à la séance du Roi, le Parlement déclarait ne prendre aucune part à la transcription de l'Édit d'emprunt sur le registre... Le duc d'Orléans fut exilé à Villers-Cotterets ; deux conseillers, qui passaient pour avoir excité ce prince, furent envoyés prisonniers dans des châteaux forts»<sup>28</sup>. A Villers-Cotterets, à dix lieues de Paris, était le magnifique château de plaisance du duc, dont le père venait en 1785 de vendre Saint-Cloud à la reine. **Là, près de la Chartreuse, célèbre par le berceau mystérieux du jansénisme qui, depuis un siècle et demi, a si bien frayé la voie à la Révolution, le duc d'Orléans allait, dans l'ombre, en donner le premier signal.**

La reine écrira, en septembre 1791, à sa sœur Marie-Christine :

«**Le duc d'Orléans a juré notre perte**, et un pressentiment insurmontable m'avertit qu'il accomplira ses desseins. Ce parent dénaturé ne nous pardonnera jamais l'exil de Villers-Cotterets, que je suis incapable d'avoir conseillé, que le Roi ne voulait pas consentir, et que le garde des sceaux Lamoignon, homme très décidé et très violent, sut obtenir comme de vive force»<sup>29</sup>.

L'exil de Villers-Cotterets met en 1787 le sceau aux complots régicides du convent de Paris de 1785, de l'Assemblée de Francfort de 1786. **La «Maçonnerie rouge», l'écosisme, réitère l'initiation de 1772 de Philippe-Joseph, en supprimant vraiment cette fois tous les voiles. De Parfait Maçon Elu, il est ordonné Grand Inquisiteur, Grand Elu, Chevalier Kadosch, dit aussi de l'Aigle blanc ou noir, ...dernier terme comme but réel de l'écosisme, de même qu'il est le nec plus ultra de la maçonnerie templière»<sup>30</sup>. C'est le suprême grade philosophique, l'initiation complète.** Là, Hiram s'évanouit et devient Jacques Molay, le Grand-Maître des Templiers, qu'il faut venger par le poignard et le glaive, sur Philippe-le-Bel et Clément V, un Roi, un Pape. **Le Credo du déisme, en attendant celui de l'athéisme, va remplacer le Credo de l'Eglise et des sociétés chrétiennes.** Deux contemporains nous sont garants, après la voix publique, de cette nouvelle initiation : l'un publiciste intrépide et défenseur, au péril de sa tête, de Louis XVI, **Montjoie**, écrivant à Paris en 1796 ; l'autre jésuite, rédacteur du *Journal ecclésiastique* depuis 1787, **Barruel**, écrivant au milieu des émigrés à Londres, en 1797. Celui-ci, rapportant les préliminaires de la scène, se contente de rappeler la description que vient d'en faire le premier. Barruel dit :

Dans les troubles qui divisaient la cour et les Parlements, Philippe s'était déjà ligué avec quelques magistrats. Louis XVI l'avait exilé dans son château de Villers-Cotteret ; ce fut là **l'étincelle qui alluma dans le cœur de Philippe d'Orléans tous les feux de la vengeance...** Il appela auprès de lui ce **Laclos**, dont le génie semblait celui que l'enfer a chargé de tracer aux forfaits leur route tortueuse et souterraine.

Mirabeau et Sieyès accoururent, et il leur fut aisé de lui faire sentir les ressources que lui offraient ces Loges maçonniques, dont il était déjà le chef honoraire... La partie se lia dans le peu de jours que Philippe resta dans son exil. Dès lors, il n'était plus réduit dans les mystères à ce qu'il plaisait aux adeptes d'en manifester aux hommes de son rang. Au moins, est-il certain que vers ce temps-là le comité des Frères l'avait connu assez atroce, pour **l'admettre aux dernières épreuves.** Celle qui lui offrit dans l'autre des **Kadosch un Roi à poignarder**, fut pour lui un essai voluptueux. Philippe, en prononçant ces paroles : haine au Culte, haine aux Rois, conçut tout ce que ce serment devait mettre d'obstacle à ses vues ultérieures sur le trône de Louis XVI, mais il voulait surtout être vengé ; il avait dit : Je le serai, dusse je y dépenser ma fortune, y perdre ma vie même ! **La vengeance l'emporta sur l'ambition.**

En prononçant ce **vœu**, une carrière immense de forfaits s'était ouverte devant lui ; pas un seul ne l'effraya. Il lui

<sup>27</sup> Mémoires de Bachaumont, t. XXXVI, p. 378.

<sup>28</sup> H. Martin, t. XVI, p. 597.

<sup>29</sup> P. 289. Cette lettre contient deux graves témoignages sur la politique égoïste et traditionnelle chez les Bourbons, rois absolus, de prétendu droit divin, qu'il faut trop compter parmi les causes de la Révolution :

«Le Roi... a promis au vieux comte de Maurepas de tenir dans une brillante nullité les princes de sa famille. Il a promis à ce vieux comte de Maurepas que je ne serais jamais couronné».

Et ces lignes touchantes :

«Le duc d'Orléans a trois fils ; il gouverne les deux premiers à sa fantaisie... Le jeune comte de Beaujolois ne pense pas de même... Il est resté Bourbon dans toute l'innocence de son âme, et cet estimable enfant éprouve une tendre pitié pour mes malheurs... Leur mère, vous le savez, est aussi mon amie».

<sup>30</sup> Le Tuilleur de l'Ecosisme. Paris, 1821, p. 215, t. 9.

tardait de la parcourir tout entière. Un aveu de Brissot nous apprend que Philippe s'y fut lancé dès ce moment, mais qu'il crût voir la Cour encore trop forte, et ne partit alors pour l'Angleterre que pour laisser à la Révolution le temps de se mûrir. J'ai trouvé cet aveu dans les mémoires de M. le marquis de Beaupoil, qui l'avait entendu de la bouche de Brissot même. Le temps marqué d'ailleurs par les Régulateurs n'était pas arrivé. Ils attendaient la convocation des Etats-généraux<sup>31</sup>.

Montjoie avait décrit ainsi **l'initiation du duc d'Orléans** :

On recevait indistinctement dans cette Société (celle des Francs-Maçons) des hommes de tous les pays, de toutes les sectes. Elle se divisait et se subdivisait en grandes et petites sections appelées loges. Elle n'initiait à la totalité de sa doctrine et de ses mystères, ni les souverains, ni leurs ministres, ni leurs agents fidèles ; elle ne les admettait que pour en être illustrée et écarter d'elle tous les soupçons. Elle usait de la même réserve envers les indiscrets et ceux qui auraient eu un intérêt réel à combattre sa doctrine et ses mystères. Ces sortes de personnes n'étaient promues qu'à des grades subalternes; mais on leur persuadait qu'on n'en connaissait pas d'autres dans la Société que ceux auxquels on les avait élevés. On n'eut pas ces ménagements **pour Louis-Philippe-Joseph ; il monta au grade le plus éminent ; il sut tout ce qu'un Véritable Franc-Maçon pouvait savoir.**

On n'accordait une révélation complète de l'esprit et du but de la Société qu'à celui qui était personnellement intéressé à adopter cet esprit, à marcher vers ce but. Et pour cela, on le soumettait préalablement à des épreuves qui conduisaient à connaître jusqu'à quel point on pouvait compter sur sa constance et sa fidélité. **Lorsqu'il avait subi toutes les épreuves, alors tous les secrets lui étaient dévoilés ; il savait que les véritables Maçons avaient pour devise : Ennemis du Culte et des Rois.** Dès 1789, quelques personnes, du nombre desquelles entre autres était le baron Menou, membre de la première Assemblée Constituante, se servaient pour les lettres qu'ils adressaient à leurs amis d'un cachet où cette devise était empreinte.

Voici en peu de mots un précis de la doctrine au maintien et à la propagation de laquelle Louis-Philippe-Joseph jura de contribuer de tout son pouvoir, lorsqu'il fut admis au grade de chevalier Kadosch<sup>32</sup>.

«Tous les hommes sont égaux; nul ne peut être le supérieur d'un autre, ni lui commander.

«Les souverains doivent appartenir à la multitude; les peuples donnent la souveraineté comme ils veulent, et la reprennent quand ils veulent.

«**Toute religion présentée comme l'ouvrage de Dieu est une absurdité.**

«Toute puissance se disant spirituelle est un abus et un attentat.'

Pour être admis au grade de Chevalier Kadosch, Louis-Philippe-Joseph fut introduit par cinq Francs-Maçons, appelés Frères, dans une **salle obscure**. Au fond de cette salle était la représentation d'une grotte qui renfermait des **ossements** éclairés par une lampe sépulcrale. Dans un des coins de la salle, on avait placé un **mannequin couvert de tous les ornements de la royauté**, et au milieu de cette pièce on avait dressé une échelle double.

Lorsque Louis-Philippe-Joseph fut introduit par les cinq Frères, on le fit étendre par terre, comme s'il eût été **mort** ; dans cette attitude il eut ordre de réciter tous les grades qu'il avait reçus, et de répéter tous les serments qu'il avait faits. On lui fit ensuite une peinture emphatique du grade qu'il allait recevoir, et on exigea qu'il **jurât** de ne jamais le conférer à aucun chevalier de Malte. Ces premières cérémonies finies, on lui permit de se relever ; on lui dit de monter jusqu'au haut de l'échelle ; et lorsqu'il fut au dernier échelon, on voulut qu'il se laissât choir. Il obéit, et alors on lui cria qu'il était parvenu au *nec plus ultra* de la maçonnerie.

Aussitôt après cette chute, on l'arma d'un **poignard**, et on lui ordonna de **l'enfoncer dans le mannequin couronné** ; ce qu'il exécuta. Une liqueur couleur de sang jaillit de la place sur le candidat et inonda le pavé. Il eut de plus l'ordre de **couper la tête** de cette figure, de la tenir élevée dans la main droite, et de garder le poignard teint de sang dans la main gauche ; ce qu'il fit. Alors on lui apprit que les ossements qu'il voyait dans la grotte étaient ceux de Jacques de Molai, grand-maître de l'Ordre des Templiers et que l'homme dont il venait de répandre le sang, et dont il tenait la tête ensanglantée dans la main droite, était Philippe-le-Bel, roi de France. On l'instruisit de plus que le signe du grade auquel il était promu consistait à porter la main droite sur le cœur, à l'étendre ensuite horizontalement, et à la laisser tomber sur le genou, pour marquer que le cœur d'un chevalier Kadosch était disposé à la vengeance. On lui révéla aussi que l'attouchement entre les chevaliers Kadosch se donnait en se prenant les mains comme pour se poigner.

Enfin toutes ces **burlesques et tragiques scènes** se terminèrent par un interrogatoire qu'on fit subir au nouveau chevalier, et dont voici les principaux articles:

D. Que prononcez-vous en venant de la grotte ?

R. Nekôm<sup>33</sup>.

D. Qu'avez-vous en main ?

R. La tête du traître qui a assassiné notre père, et un poignard.

D. Comment nomme-t-on les ouvriers qui s'unirent pour la construction du nouveau temple ?

R. Paul-Kal, Pharras-Kal<sup>34</sup>.

Comme ce qui est su de plus d'une personne n'est jamais bien caché, une partie de ce que je viens de rapporter

<sup>31</sup> Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme, 5 vol, in-8, t. II, ch. XIV.

<sup>32</sup> Ce mot est hébreu il signifie *qui renouvelle*. Le but de ce grade est de *renouveler le genre humain, c'est-à-dire de le faire passer de l'esclavage à la liberté*. Note de Montjoie. - Kadosch pourrait signifier saint, séparé, parfait.

<sup>33</sup> Mot hébreu qui signifie : je l'ai retranché du nombre des vivants. (Note de Montjoie). - Nâkâm, signifie vengeance.

<sup>34</sup> Mots hébreux qui signifient : ceux qui mettent à mort des profanes. (Note de Montjoie). - Interprétation libre et douteuse. Faut-il lire : Tout-est-accompli, Il-a-tout -brisé ? Assurément le sens de ces deux noms propres se trahit et se rapporte à l'idée de vengeance.

transpira dans le public, vers les premiers jours de la Révolution, et par ce penchant qu'on a en général à exagérer même le mal, on prétendit que le mannequin que Louis-Philippe-Joseph avait frappé d'un poignard, représentait la personne de Louis XVI. Sans m'arrêter aux bruits populaires, et pour m'en tenir au sens que présentent naturellement les actions, il me paraît qu'on peut raisonnablement présumer que Louis-Philippe-Joseph fit, parmi les Francs-Maçons, apprentissage de cruauté ; qu'en se faisant initier à leurs plus hauts mystères il eut l'idée de les convaincre qu'il leur était entièrement dévoué, et qu'enfin ce fut dans leur sein qu'il conçut l'espoir de s'étayer des menées et des ressources de cette nombreuse Société, pour arriver au but que lui montrait sa vengeance et son ambition. Il semblait s'en écarter en se déclarant avec énergie l'ennemi des rois et l'ami de la liberté et de l'égalité. Mais la philanthropie est le masque de tous les usurpateurs ; quand c'est à l'aide de la multitude qu'ils prétendent s'élever, il faut bien qu'ils donnent dans son sens, il faut bien qu'ils lui présentent un appât ; et plus ils sont grands, plus ils cherchent à paraître petits, afin de la bien convaincre de l'attachement qu'ils feignent de lui porter.

Louis-Philippe-Joseph, en concevant l'idée de se faire des Francs-Maçons un parti puissant, ne raisonnait point mal ; car cette singulière Société **couvrait de ses Loges l'Europe entière** ; et l'événement a prouvé que sa prévoyance ne l'avait point trompé. **Au moment où la Révolution éclata, tous les Francs-Maçons ardents, non seulement de la France, mais des pays étrangers, furent de son bord. Ce fut sous le nom des Jacobins, que ceux qui étaient parmi nous, se rangèrent sous ses étendards**<sup>35</sup>.

Cet important récit que nous avons tenu à donner tout entier en somme, dans sa rédaction originale et improvisée à la manière des Mémoires, sera résumé avec soin, en 1828, par l'auteur de l'Histoire du Clergé de France pendant la Révolution, dédiée à Monseigneur Lambruschini, nonce du Saint Siège<sup>36</sup>. Ecrivant parmi des contemporains encore, en face du duc d'Orléans bien instruit des gestes de son père dans la maçonnerie où il était à ses côtés, et si intéressé à contredire, ce qu'il ne fera pas ; et écrivant sous le patronage du nonce, l'auteur qui confirme Montjoie et Barruel ajoute un poids, qu'une critique impartiale trouvera volontiers décisif, à leur témoignage<sup>37</sup>.

Voilà dans quelles conditions de **sectaire plus que féroce**, le Grand-Maître du Grand-Orient et des Loges Ecossaises de France, le Vénérable à perpétuité de cette Loge de la Candeur dont les dignitaires ont reçu, il y a dix ans, le grade d'Elu, et adopté, ou si l'on veut, désiré, pour la Loge **le rite Ecossais de la Vengeance**, le duc d'Orléans, arrive à l'heure de cette vengeance même, aux Etats-Généraux de 1789. Au moment de leur ouverture, «il y avait en tout plus de quarante régiments à la dévotion des chefs occultes de la secte»<sup>38</sup>, c'est-à-dire dans la main du duc. La Loge militaire de la Candeur avait contribué pour une large part à donner cette **puissante armée** à son Vénérable. **La Révolution était faite. Elle sera l'œuvre des Jansénistes et des disciples de Voltaire, se donnant la main dans les Loges maçonniques ou recevant de là leur inspiration.**

Les Francs-Maçons, écrira Barruel, ont peuplé l'autel des Jacobins<sup>39</sup> ; là se trouvent les bandits de Philippe d'Orléans, et Chabron, son avocat, et Lafayette, son rival. Là se trouvent le duc de Chartres (Louis-Philippe 1<sup>er</sup>), les marquis de Montesquiou et de La Salle, Victor de Broglie, Talleyrand-Périgord, Barrère, Sieyès, Grégoire et tant d'autres : Saint-Just, Marat, Robespierre<sup>40</sup>.

La Loge de la Candeur, par tels de ses membres, jouera dans la Révolution un des premiers rôles, **le premier peut-être au point de vue de l'action**. C'est le **quartier-général** de son Vénérable perpétuel qui pousse, sinon dirige tout. Un historien vient d'écrire ici ces paroles

«Dans la Loge de la Candeur étaient, outre les députés du Grand-Orient, les Lameth, Lafayette, le marquis de

<sup>35</sup> Hist. de la Conjuration, etc. t. 1, ch. 1.

<sup>36</sup> Paris, à la librairie catholique, in-12, t. 1, p. 13.

<sup>37</sup> Voici son texte, que le lecteur aura avec plaisir sous les yeux ; «Afin de donner une idée de ce qui se passait dans le secret de la Société, nous allons tracer une analyse de la cérémonie qui précéda l'admission de Philippe d'Orléans au grade suprême de la Franc-Maçonnerie. Cinq Frères l'introduisirent dans une salle obscure, au milieu de laquelle était placée une échelle double très élevée. Dans un coin de la salle, l'on voyait une espèce de mannequin couvert de tous les insignes de la royauté, et le fond était rempli par le simulacre d'une caverne où des ossements répandus à terre recevaient la lumière vacillante d'une lampe sépulcrale. On fit étendre le duc sur le parquet, et après l'avoir interrogé sur les grades auxquels il avait été promu, sur le désir qu'il avait d'arriver plus haut, après lui avoir fait répéter tous ses serments, on lui annonça qu'il allait être admis au grade de chevalier Kadosch (mot hébreu signifiant qui renouvelle) ; ensuite on exigea de lui le serment de ne jamais confier les grades de la Franc-Maçonnerie à un chevalier de Malte. On lui commanda de se relever, et on lui dit de monter au sommet de l'échelle. Celle-ci était placée sur une trappe pratiquée dans le plancher et que l'on abaissait au fur et à mesure que le duc d'Orléans montait un nouvel échelon, en telle sorte qu'il se trouvait toujours à la même distance du sol. Quand il fut parvenu au dernier degré, on lui ordonna de se précipiter en bas de l'échelle ; il obéit et fut proclamé Chevalier. Aussitôt, lui mettant un poignard à la main, on lui ordonna de l'enfoncer dans le mannequin couronné, ce qu'il exécuta sans hésiter ; une sorte de liqueur rouge et semblable à du sang jaillissant de la plaie, couvrit le prince.

Le calme avec lequel il se prêta à cette expérience engagea les frères à la pousser plus avant ; ils commandèrent au candidat de couper la tête de cette figure symbolique, de la tenir élevée dans la main droite, et de garder le poignard teint de sang dans la main gauche. Après que le duc eut obéi, on lui donna l'explication des objets qu'il avait sous les yeux. Les ossements placés à l'entrée de la caverne étaient ceux de Jacques de Molai, grand-maître de l'Ordre des Templiers ; le roi dont il venait de répandre le sang et dont il tenait la tête, était Philippe-le-Bel. Après différentes explications de ce genre, on lui fit jurer qu'il contribuerait de toute sa puissance au maintien et à la propagation de la doctrine maçonnique, dont les préceptes étaient contenue dans un acte dont il entendit la lecture. Voici à peu près quel en était le sommaire : «Tous les hommes sont égaux ; nul ne peut être le supérieur d'un autre, ni lui commander. Les Souverains doivent appartenir à la multitude ; les peuples donnent la souveraineté comme ils veulent. Toute religion présentée comme l'ouvrage de Dieu est une absurdité. Toute puissance se disant spirituelle est un abus et un attentat». La Révolution tout entière est là. T. 1, ch. 1.

<sup>38</sup> N. Deschamps, t. II, p. 92.

<sup>39</sup> Révolutionnaires ainsi nommés du Couvent des Dominicains ou Jacobins, voisin des Tuileries, où était leur grand club.

<sup>40</sup> Mémoires, ibid.

Montesquiou, Moreton de Chabریان, Custine, Laclous, Latouche, Sillery, d'Aiguillon, le marquis de Lusignan, le prince de Broglie, et généralement les Maçons dévoués au duc d'Orléans»<sup>41</sup>.

C'est pendant que Lafayette commande l'armée à Versailles, et au milieu de ses tergiversations, dirai-je de ses défaillances ? que la canaille pénètre dans le château et enlève le Roi et sa famille, qui désormais sont à sa merci. Le héros satanique de ces journées des 5 et 6 octobre 1789, où finit l'antique monarchie, est **Laclous**, l'agent du duc d'Orléans. Il dirige la société des Amis de la Constitution fondée le 3 avril 1789, à Versailles, dont on a bien dit :

«Nulle machine plus efficace ; on n'en a jamais vue de mieux combinée pour fabriquer une opinion artificielle et violente, pour lui donner les apparences d'un vœu national et spontané, pour conférer à la minorité bruyante les droits de la majorité muette, pour forcer la main au gouvernement».

Et voici ce qu'il fait. Son portrait vient d'être peint de main de Tacite :

«Pour **l'argent**, dit M. Taine, parlant de la société des Amis de la Constitution, on puise dans la caisse du duc d'Orléans, et on y puise abondamment : à sa mort, sur 114 millions de biens, il avait 74 millions de dettes ; étant de la faction, il contribue aux dépenses ; et comme il est l'homme le plus opulent du royaume, il contribue à proportion de son opulence. Non pas qu'il soit un chef véritable, son caractère est trop mou, trop ramolli ; mais «son petit conseil», et, notamment son secrétaire des commandements, Laclous, ont de grands projets pour lui ; ils veulent le faire lieutenant-général du royaume, à la fin régent ou même roi, afin de régner sous son nom et de «partager les profits».

«En attendant, ils exploitent ses velléités, Laclous surtout, sorte de Machiavel subalterne, homme à tout faire, profond, dépravé, qui depuis longtemps a le goût des combinaisons monstrueuses : nul ne s'est complu si froidement à suivre les amalgames inexprimables de la **méchanceté** et de la **débauche** humaines ; dans la politique comme dans le roman, il a pour département les liaisons dangereuses. Jadis il maniait en amateur les filles et les bandits du beau monde ; maintenant il manie en praticien les filles et les bandits de la rue. Le 5 octobre 1789, on l'a vu «vêtu d'un habit brun » parmi les premiers groupes de femmes qui se mettaient en marche pour Versailles, et l'on retrouve sa main «dans l'affaire Réveillon, dans l'incendie des barrières, dans l'incendie des châteaux», dans la panique universelle qui a soulevé la France contre des bandits imaginaires. «Toutes ces opérations, dit Maloumet, ont été payées par le duc d'Orléans» ; il y concourait «pour son compte, et les Jacobins pour le leur». A présent, leur alliance éclate à tous les yeux : le 21 novembre 1790, Laclous devient le secrétaire de la Société, le chef de la correspondance, le directeur en titre du journal, le directeur occulte, effectif et permanent de toutes les manœuvres»<sup>42</sup>.

Le 15 septembre 1792, Louis XVI étant déclaré déchu et enfermé au Temple, et Paris tout sanglant des massacres des 2 et 3 septembre, les titres de noblesse venant d'être abolis, la royauté allant l'être le 21, Philippe d'Orléans reçoit de la Commune de Paris le titre tout court d'**Egalité**. Il remercie, disant qu'on ne pouvait lui en donner qui fût plus conforme à ses sentiments. La Loge de la Parfaite Egalité, mère de celle de la Candeur, l'a baptisé de son nom. Mais déjà ce n'est plus qu'un fantôme. Egalité, devenu une unité dans la Convention, vote par peur, le 18 janvier 1793, la mort de Louis XVI. Il n'en gravira pas moins, le 6 novembre, l'échafaud même de Louis XVI sur la place Louis XV, cet échafaud sur lequel la Reine a suivi le Roi le 16 octobre. Du moins, il s'est souvenu, avant d'y monter, qu'il est le petit-fils de saint Louis, et il a pu transformer un supplice tant mérité en expiation<sup>43</sup>.

Le général Custine avait précédé sur l'échafaud son Vénérable, le 28 août ; le prince de Broglie l'y suivra, le 27 juin 1794. Les Lameth et Lafayette ont émigré. «Les Maçons dévoués au duc d'Orléans dans la Loge de la Candeur», vont ainsi à l'exil, s'ils peuvent échapper à la mort. La Providence aussi a sa vengeance. Couvrons ici la Loge, et reconnaissons la véritable lumière qu'elle laisse à l'histoire.

<sup>41</sup> M. Lecoulteux de Canteleu, cité par N. Deschamps, t. II, p. 140.

<sup>42</sup> *La Révolution*, t. II, 8<sup>e</sup> édit. 1881, p. 55-60.

<sup>43</sup> «Le duc d'Orléans (Egalité) entendit son arrêt de condamnation à mort sans que sa physionomie laissât apercevoir le moindre trouble... Sur les trois heures, un des juges du tribunal révolutionnaire fut introduit dans sa chambre... Le prince parla à voix basse pendant vingt minutes environ avec le délégué du tribunal. Il dit ensuite, de manière à être entendu des personnes qui étaient dans la chambre : Au reste, monsieur, je n'en veux nullement au tribunal; je n'en veux pas davantage aux républicains de la Convention, aux Jacobins, aux véritables patriotes ; ce n'est pas eux qui veulent ma mort : **ma condamnation vient de plus haut et de plus loin**. Le membre du tribunal qui reçut les derniers avis du duc d'Orléans vit encore, et cette considération seule nous empêche de le nommer. Nous garantissons tous les détails relatifs à la condamnation et au supplice du duc d'Orléans (Egalité), aussi positivement que si nous en avons été témoins auriculaires et oculaires». - Montgaillard, *Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'en 1825*, t. IV, p. 140-144.

«Ce fut vers les quatre heures après midi que le funèbre cortège sortit de la cour du Palais... Dès que le bruit se répandit que le malheureux prince allait être exécuté, des flots de peuple se précipitèrent de toutes parts sur son passage... Quoiqu'on ne vit en lui aucun effroi de la mort, il est assez vraisemblable qu'il souffrait cruellement. Toutes ces excroissances sanguines qui défiguraient sa physionomie étaient entièrement disparues, et son visage, sans être pâle, avait la blancheur des autres parties de son corps. Lorsque la charrette eut passé la rue de Richelieu, qu'on appelle dans ce moment (1796) de la Loi, il fit signe au confesseur de s'approcher de lui, le pria de ne plus l'abandonner, et ne cessa en effet de s'entretenir avec lui jusqu'au pied de l'échafaud, où il reçut sa dernière bénédiction». - Montjoie, t. III, ch. XVIII.